

Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Économiques, des Sciences de Gestion et des Sciences
Commerciales
Département des sciences financières et comptabilité



Mémoire de fin de Cycle

*En vue de l'obtention du Diplôme Master en Sciences financières et
comptabilité*

Spécialité : finance d'entreprise

Thème

***Analyse du risque des crédits d'exploitation
Cas de GRE BADR de Tizi-Ouzou 015***

Réalisé par :

CHERIEF Ahmed

MERZOUK Amira

Encadré par

M. SAM Hocine

Devant le jury composé de :

Présidente:

Examinatri :

Rapporteur:M. SAM Hocine

Promotion 2021/2022



Remerciements



Tous d'abord nous remercions Dieu le tout puissant, de nous avoir accordé la foi, le courage et la volonté pour accomplir ce modeste travail.

Nous tenons à exprimer notre gratitude ainsi que nos remerciements à notre promoteur, Monsieur SAM HOCINE pour ses conseils et ses orientations afin de mener à bien notre travail.

Nous remercions aussi Le directeur de GRE Tizi-Ouzou de nous avoir accueillis au sein de sa structure, ainsi que l'ensemble du personnel de la direction pour leur accueil, leur gentillesse et leur attention, en particulier «le service crédit », à sa tête MR ZERRAF YUCEF.

Nous remercions également tous les enseignants de l'université Mouloud Mammeri, qui ont contribué à notre formation durant tout notre cursus universitaire

Nous remercions également les membres du Jury, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'évaluer notre travail.

Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire, trouvez ici l'expression de notre profonde gratitude.





Dédicaces



Je dédie ce travail à,

Mes très chers parents

Toute l'ancre du monde ne pourra suffire pour exprimer mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon bien-être. Vous avez été toujours mon école de patience, de confiance et surtout d'espoir et d'amour.

Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis ma naissance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours.

Que ce travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit de vos inoubliables sacrifices, bien que je vous acquitterai jamais assez.

Que Dieu le tout puissant vous accorde santé, bonheur et longue vie et fasse en sorte que jamais je ne vous déçois.

A mon cher frère slimane

Mes chers sœurs samia ferroudja et sassi

En témoignage de mon amour et ma profonde tendresse et reconnaissance, je vous souhaite une vie pleine de bonheur et du succès. Que Dieu vous garde, vous éclaire le chemin et vous aide à réaliser vos vœux les plus chers.

A mes chers amis de toujours,

En souvenir de notre sincère et profonde amitié et des moments agréables et inoubliables que nous avons passés ensemble. Vous trouvez dans ce travail l'expression de mon respect pour vous.

A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

CHERIEF AHMED





Dédicaces



Je dédie ce travail à,

Mes très chers parents

Toute l'ancre du monde ne pourra suffire pour exprimer mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon bien-être. Vous avez été toujours mon école de patience, de confiance et surtout d'espoir et d'amour.

Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis ma naissance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours.

Que ce travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit de vos inoubliables sacrifices, bien que je vous acquitterai jamais assez.

Que Dieu le tout puissant vous accorde santé, bonheur et longue vie et fasse en sorte que jamais je ne vous déçois.

*A mon cher frère Ozil
mes chers sœurs Ilhame Hanane*

Mon cher syphax

En témoignage de mon amour et ma profonde tendresse et reconnaissance, je vous souhaite une vie pleine de bonheur et du succès. Que Dieu vous garde, vous éclaire le chemin et vous aide à réaliser vos vœux les plus chers.

A mes chers amis de toujours,

En souvenir de notre sincère et profonde amitié et des moments agréables et inoubliables que nous avons passés ensemble. Vous trouvez dans ce travail l'expression de mon respect pour vous.

A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration de ce modeste travail.

MERZOUK AMIRA



*Liste des tableaux
et figures*

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 01 : Les principales rations de structure dans l'analyse liquidité / Exigibilité.....	48
Tableau 02 : les principales rations de structure dans l'analyse fonctionnelle.....	49
Tableau 03 : rations d liquidités	50
Tableau 04 : rations de rentabilité de l'activité.....	51
Tableau 05 : rations de rentabilité économique.....	53
Tableau 06 : rations de la rentabilité financière	53
Tableau 07 : la grille « scoring »	56
Tableau 08 : le mouvement d'affaires confié.....	80
Tableau 09 : actif de bilan financier.....	81
Tableau 10 : Actif du bilan financière condensé.....	82
Tableau 11 : passif du bilan financier	83
Tableau 12 : passif du bilan financier condensé	85
Tableau 13 : des soldes intermédiaires de gestion.....	87
Tableau 14 : d'analyse de l'équilibre financier.....	88

Liste des tableaux et figures

Liste des figures :

Figure 01 : organigramme général de la BADR	74
Figure 02 : organigramme du groupe régional de Tizi-Ouzou.....	77

Sommaire

Sommaire

Sommaire :

Introduction générale	2
------------------------------------	----------

Chapitre I : Les crédits bancaires

Introduction :	6
Section 01 : le fonctionnement bancaire	7
Section 02 : notion sur le crédit bancaire	20
Section 03 : généralités sur le risque du crédit bancaire	29
Conclusion	37

Chapitre II : La gestion des risques bancaires

Introduction.....	39
Section 01 : généralités sur la gestion des risques bancaires	40
Section 02 : méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit d'exploitation.....	44
Section 03 : mesure de couvertures des risques de crédit d'exploitation	64
Conclusion	70

Chapitre III : Analyse un dossier de crédit

Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil	72
Section 02 : le traitement d'un dossier du crédit d'exploitation	77
Conclusion	91
Conclusion générale	93

*Introduction
générale*

Introduction général

Introduction général:

L'un des buts du crédit bancaire est de rembourser. Cependant dans de plus en plus de cas les remboursements ne sont pas effectués à l'échéance, étant parfois complètement compromis. Dans cas les banques voient le risque de contrepartie se matérialiser et doivent agir au plus vite pour recouvrer la dette. Il doit également mettre en œuvre des stratégies pour éviter d'autres événements de paiement afin d'améliorer ses performances à différents niveaux.

Le contrôle et la gestion des risques est une tâche importante pour les directeurs de banque. Grâce à une variété d'approches de gestion traditionnelles et nouvelles, les gestionnaires peuvent atténuer ces risques et améliorer la performance de leurs institutions. Face aux différents risques auxquels sont confrontées les banques, des normes prudentielles et réglementaires sont indispensables pour assurer Le monde bancaire a une certaine consistance et garantit sa solidité. Les risques sont et seront toujours, mais l'attentisme des banques ne doit pas être figé. C'est inhérent au crédit : on ne peut pas l'éliminer, on ne peut que le limiter, et tout le jeu consiste à prendre de bons risques. Pour les banques commerciales les objectifs et les stratégies sont plus que jamais axés sur la rentabilité en particulier pour les prêteurs.

Les sanctions du marché en cas de mauvaise performance sont vraiment implacables, et dans cet environnement, avec cet objectif primordial, la gestion du crédit est la clé du succès d'une banque universelle. Sa gestion et son analyse est un enjeu très important, car une bonne gestion du crédit permet ce fameux cercle vertueux synonyme de réussite.

Aujourd'hui, la plupart des banques ont fait de grands efforts et des progrès dans de multiples domaines pour atteindre leurs objectifs de rentabilité ou de nécessité. Pour beaucoup, ces développements ont été provoqués par de profonds changements dans l'industrie au cours des deux dernières décennies. Qu'il s'agisse des nouveaux cadres réglementaires et des ratios de solvabilité, ou des pressions concurrentielles, notamment celles liées à la dérégulation du crédit, les banques ont profondément changé, évolué et adapté leur approche de l'environnement.

Les banques qui n'opèrent pas ces changements sont généralement rachetées ou connaissent de très graves difficultés à chaque crise bancaire, et parfois disparaissent. Le dernier phénomène est très rare. Les autorités bancaires ont réussi à renforcer le système financier par leurs réglementations et poussé les institutions bancaires à mieux prendre en compte leurs

Introduction général

risques. Au cœur des réformes du ratio de solvabilité, les banques vont mieux prendre en compte le risque de crédit dans un futur proche. Ceux qui évaluent le risque tiennent compte des pratiques bancaires, de l'orthodoxie financière et des informations disponibles, parfois subjectivement. Un analyste confirmera toujours son diagnostic en fournissant une opinion raisonnable sous réserve des garanties.

La question principale auxquelles nous tentera de répondre est la suivante : Comment se fait donc l'analyse des risques du crédit bancaire? Quelles est la gestion des risques bancaire ?

Cette problématique est accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet, ces questions subsidiaires sont formulées comme suit :

- Qu'est-ce qu'un crédit ?
- Quels sont les différents types de crédits proposés par la banque ?
- Comment une banque peut-elle identifier et mesurer le risque des crédits d'exploitation ?
- La BADR répond-t-elle aux attentes de ses clients ?

Pour tenter de répondre à ces questions nous proposons les hypothèses suivantes :

Hypothèses 01 :

Un crédit c'est un Acte par lequel une banque ou un organisme financier effectue une avance de fonds ; délai accordé pour un remboursement de montant de l'avance.

Hypothèse 02 :

La BADR répond aux attentes de ses clients à travers la prise en compte de leurs besoins et leurs désirs

Hypothèses 03:

Les banques fonctionnent avec un potentiel des méthodes limitées et classiques de prévision du risque de prêt telles que l'analyse financière.

Introduction général

Choix et objectif de thème

Ce travail de recherche a pour objectif d'inscrire le concept du fonctionnement bancaire et bien évidemment celui de la gestion des risques. En orientant notre choix sur ce sujet, nous sommes motivés par le souci de comprendre la manière dont la banque est dirigée et contrôlée, et aussi, mieux connaître l'environnement bancaire et identifier les risques que peut courir un établissement financier et comprendre le processus de prévention des risques.

Les trois Méthodologie de la recherche Pour répondre à nos différents questionnements, nous avons utilisé les techniques et méthodes suivantes :

1 La technique documentaire : qui nous a permis de définir les concepts théoriques sur le sujet de notre recherche. Nous avons utilisé des ouvrages et la documentation.

2 La technique du questionnaire : à travers l'entretien réalisé avec le responsable de la direction financière de la BADR qui est en même temps membre du conseil d'administration de cette institution.

3 La méthode analytique : en utilisant l'analyse des données des états financiers (bilan, compte de résultat) et de divers documents de la banque.

4. Structure de la recherche : Nous avons structuré notre travail en trois chapitres. Dans le premier chapitre, nous avons mis en lumière les crédits bancaires et son différent fonctionnement bancaire, ainsi que son notion sur le crédit bancaire et la généralité sur le risque du crédit Bancaire. Le deuxième chapitre, a été consacré au la gestion des risques bancaire et les différents objectifs de la gestion les risques bancaires et ces étapes. Ainsi, nous avons mis l'accent sur les méthodes d'analyse l'évaluation du risque de crédit d'exploitation et les réglementations prudentielles bancaires comme outil de gouvernance face aux risques bancaires. Enfin pour le troisième et le dernier chapitre, nous avons tenté d'explicitier notre travail par une étude empirique dans laquelle nous allons présenter la politique de gouvernance au sein de la BADR, ainsi que le processus de gestion des risques.

Chapitre I :
Les credits bancaires

Introduction

Le financement bancaire est l'un des principaux modes de financement de l'économie. Elle a des effets importants sur la croissance économique. Les affaires quotidiennes nécessitent le paiement récurrent de crédit. Comme les particuliers et les entreprises disposent rarement de liquidités suffisantes, le crédit revient souvent.

Des nécessités pratiques telles que la rémunération des employés, les impôts et le financement de leur exploitation doivent constamment être satisfaites. Les banques doivent fixer des limites adéquates pour lutter contre les risques inhérents à leurs relations banque-client. Ces limites servent à lutter contre les soldes excessifs et les défaillances des clients de la banque. Les banques doivent également définir une bonne analyse de crédit afin de maintenir une juste mesure du risque de crédit. Pour cette raison, ils peuvent plus précisément prêter de l'argent aux entreprises ou aux particuliers.

Ce présent chapitre est consacré pour le crédit bancaire, et les risque du crédit bancaire. Il est subdivisé en trois sections, la première est consacrée à la définition de certains concepts qui sont liés au fonctionnement bancaire, la deuxième traitera les notions de crédit bancaire en général et la dernière est consacrée aux différents risques de crédit.

Section 01 : le fonctionnement bancaire

Dans cette section nous allons tenter d'appréhender la notion de la banque au regard de certaines définitions ainsi que celles de la stabilité financière et de la stabilité bancaire.

1. Les notions de la banque, de la stabilité financière et de la stabilité bancaire

Ces trois notions sont suggérées dans ce point, afin de faciliter la compréhension des développements futurs.

1.1. Définition de la banque

On peut définir, la banque comme une personne morale, qui reçoit des fonds et accorder des crédits et assurer les moyens de paiement pour la clientèle. Mais La notion de banque a suscité de nombreuses définitions. Nous citerons quelques-unes.

*« Quant au mot **banque**, il trouve son origine dans la Rome antique **banaca** désignant le banc en bois sur lequel les changeurs exerçaient leur activité. Suite aux conquêtes militaires, Rome doit faire face aux problème de change des monnaies, de levée et transfert des impôts. »¹*

La banque : « une opération de banque consiste à collecter des fonds et à accorder des crédits tout en proposant et gérant des moyens de paiement pour la clientèle. C'est le métier historique de la banque qui va, si les dépôt ne suffisent pas à financer les crédits, chercher un refinancement auprès de la banque centrale ou des autres banque sur le marché interbancaire, créant de la monnaie »²

Selon LuBernet-Rollande c'est un : « établissement de crédit pouvant effectuer toutes opérations de banque : recevoir des dépôts, accorder des crédits à tout type de clientèle et pour toute durée, mettre en place et gérer des moyens de paiement. Les banques peuvent aussi effectuer des opérations dites « connexes à leur activité » telles que les opérations de change, les opérations sur or, métaux précieux et pièces, le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde et la vente de valeurs mobilières et de produits financiers, le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, les services de paiement,

¹DOV Ogien « comptabilité et audit bancaires » 2^e Édition Dunod, page 4

²CATHERINE Karyotis «L'essentiel de la Banque » 2^e Édition 2015, page 17

l'émission et la gestion de monnaie électronique (...)en fonction des agréments dont elles disposent ³».

En France, la définition de la banque, ou d'établissement de crédit est donnée dans l'article L.511-1 du code monétaire et financier qui stipule : « *les établissements de crédit sont les entreprises dont l'activité consiste, pour leur propre compte et à titre de profession habituelle, à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits* ». ⁴

L'article L.311-1 du même code précise que : « *les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à disposition de la clientèle ou la gestion de moyens de paiement* ».

Le législateur algérien définit les banques comme étant des personnes morales habilitées à effectuer à titre de profession habituelle les opérations citées à l'article 66 de l'ordonnance 03-11 relative à la monnaie et au crédit du 26 août 2003 qui stipule que : « *les opérations de banque comprennent la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci* ». ⁵

A travers ces définitions, nous remarquons que la banque est identifiée essentiellement par les activités de collecte de dépôts et d'octroi de crédit, ainsi que la gestion des moyens de paiement. Ceci dit, dans la pratique, il existe une distinction entre deux catégories de banque : la banque commerciale appelée banque de proximité, banque de détail, ou banque à réseau et la banque d'affaires (banque d'investissement). La première orientée vers les particuliers et les PME, son activité principale correspond à l'intermédiation de bilan traditionnelle.

La seconde est orientée vers les grandes entreprises, elles interviennent également en tant que prestataire de services financiers comme l'ingénierie financière, les conseils en fusion-acquisition ...etc. (De Coussergues et Bourdeaux, 2013). Mais avec l'avènement de la banque universelle qui est une banque à tout faire, cette distinction commence à disparaître. En France, ce sont les décrets Debré-Haberer du 25 janvier 1966 (décret n° 66-81) et du 29 décembre 1966 (décret n° 66-82) qui ont consacré le principe de la banque universelle. Désormais, les banques de dépôt sont autorisées à prendre des participations dans des

³ Lu BERNET-Rollande, <<principes de technique bancaire>>, 25^e édition Dunod 2004, page 15

⁴ Code monétaire et financier

⁵ l'article 66 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

entreprises à hauteur de 20% contre 10% auparavant. Quant aux banques d'affaires, elles peuvent collecter des dépôts à vue et ouvrir des agences.

1.2 Définition de la stabilité financière

La stabilité du système financier dépend de la stabilité de ses trois composantes : les marchés de capitaux (processus de la finance directe), le secteur bancaire (processus de la finance indirecte) et les systèmes de règlement qui sont également gérés par le secteur bancaire (De Coussergues, Bourdeaux, 2013). La banque est omniprésente dans ces trois composantes. La stabilité bancaire est donc au cœur de la stabilité du système financier.

Il n'existe pas de définition communément admise du concept de "stabilité financière" à *contrario* les auteurs le définissent par l'absence d'instabilité financière. L'instabilité des composantes du système financier est un phénomène aussi ancien que la finance. De tous temps des banques font faillite, et les marchés financiers ont subi des chocs. Nous citerons ci-après les définitions relatives à ce concept :

Définition de la BCE d'un système financier stable : *« système financier (intermédiaires, marchés et infrastructures) capable de résister à des chocs importants et à la résolution de déséquilibres macroéconomiques, réduisant ainsi la probabilité de ruptures dans l'intermédiation financière entre l'épargne et l'investissement. »*⁶.

Welling (2002) in Salameh (2013, p.29) note : *« un système financier stable est capable d'affecter de manière durable les ressources, d'absorber les chocs et les empêcher d'avoir un effet perturbateur sur l'économie réelle ou d'autres systèmes financiers. Le système ne devrait pas être une source de choc. La stabilité financière est une condition essentielle de croissance économique étant donné que la plupart des transactions de l'économie sont réglées par le truchement du système financier ».*

Hammond (2007) précise : *« contrairement à la stabilité monétaire, aisément définissable et quantifiable, la stabilité financière est un concept complexe, difficile à appréhender et qui n'a pas encore reçu une définition consensuelle. Elle est ainsi souvent définie en termes d'absence d'instabilité, et ce faisant elle fait référence à un fonctionnement harmonieux des composantes principales du système financier. Cependant, la stabilité*

⁶In Nguyen G., Schepens T, 2015, p. 3).

financière n'équivaut pas à l'élimination de la volatilité sur les marchés, mais plutôt à la prémunition contre une volatilité excessive des prix des actifs ».

Cassou (1997, p.56) donne une définition de la stabilité du système bancaire, il note : « *la stabilité du système bancaire, qui vise à éviter tout risque systémique, c'est-à-dire des défaillances en chaîne et qui implique une surveillance adéquate de la situation financière des établissements de crédits* ».

A travers ces définitions, nous remarquons que la stabilité financière est définie essentiellement par l'absence d'instabilité. Elle est une condition essentielle de croissance économique.

Nous pouvons ainsi dire que la stabilité financière est la capacité d'un système financier à maîtriser les perturbations et à absorber les chocs afin d'éviter la propagation à l'économie réelle. Il est également nécessaire de distinguer l'instabilité financière de la volatilité financière, cette dernière est mesurée par la variance des rendements des titres, des taux de changes.

1.3 Définition de la stabilité du système bancaire

La stabilité du système bancaire est au cœur du développement et de stabilité de toute économie moderne. Elle est l'argument principal des partisans de la régulation bancaire. En effet, cette stabilité inspire confiance au climat des affaires. Elle est considérée comme un bien public dont la consommation n'est pas l'exclusivité des clients des banques, mais de tous les agents économiques (Amrouche, 2004, p.49) note : « *la stabilité du système bancaire s'attache aux phénomènes des crises financières et du risque systémique. Ces phénomènes identifient non seulement des désavantages relatifs au bien-être social d'une situation où dominant la méfiance et l'incertitude, mais encore les caractéristiques d'un système vulnérable non équilibré... l'intervention des autorités est indispensable pour éviter que les conséquences d'une instabilité financière entraînent des difficultés pour le secteur réel ... cette intervention de l'État est justifiée par le coût supporté par la société qui est largement supérieur à celui supporté par la banque*». ⁷

Cassou (1997, p.177) rejoint Amrouche sur le point du risque systémique et le désordre qui régnerait dans l'économie en cas d'instabilité du système bancaire. Ainsi, il

⁷AMROUCHE Rachid, « Régulation, risque et contrôle bancaire », édition bibliopolis2004, page 49

définit l'objectif de stabilité du système bancaire : « *il s'agit d'éviter tout risque systémique, c'est-à-dire l'apparition de difficultés qui mettrait en cause le fonctionnement de l'ensemble du système bancaire, voire qui affecteraient les conditions générales de financement de l'économie* ».

2. Le Rôle économique des banques

La banque est un intermédiaire financier qui est au cœur des systèmes de paiement et du financement des agents économiques. A l'occasion de ces financements, la banque crée de la monnaie (Dewatripont, 1993). Ces deux spécificités (gestion de moyens de paiement et création monétaire) distinguent les banques des autres intermédiaires financiers. En plus, la banque assure d'autres rôles que nous développons ci-après.

2.1. La gestion des moyens de paiement

Généralement, un paiement sert à éteindre une dette née de transactions commerciales ou financières. La gestion des moyens de paiement : « *sont considérés comme moyens de paiement les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé*⁸ » à. La banque gère la monnaie fiduciaire ou les opérations en espèce : versement, retraits, et mise à disposition. La monnaie fiduciaire⁹ est utilisée pour les règlements de faibles montants. Le versement s'effectue par le titulaire du compte et par toute personne sans avoir à justifier de son identité. Contrairement aux versements, les retraits ne peuvent pas être effectués par quiconque, seul le titulaire du compte ou son mandataire peut le faire.

Quant à la mise à disposition, c'est une opération qui se réalise sur demande du titulaire du compte qui donne instruction à son banquier d'adresser des fonds dans une autre agence, dont le bénéficiaire peut être soit une tierce personne, soit le donneur d'ordre lui-même. Le compte de ce dernier est débité et l'agence destinataire reçoit le montant transféré.

⁸ L'article 69 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁹ Fiduciaire : du latin fidis qui veut dire « *confiance* ».

Quant à la mise à disposition, c'est une opération qui se réalise sur demande du titulaire du compte qui donne instruction à son banquier d'adresser des fonds dans une autre agence, dont le bénéficiaire peut être soit une tierce personne, soit le donneur d'ordre lui-même. Le compte de ce dernier est débité et l'agence destinataire reçoit le montant transféré.

En parallèle avec la gestion de la monnaie fiduciaire, la banque gère également les moyens de paiement scripturaux¹⁰ : chèques, versements, prélèvements et enfin les cartes qui, dans la majorité des pays développés est le moyen de paiement le plus utilisé. Le chèque est délivré gratuitement par toutes les banques, il permet au titulaire d'un compte bancaire d'effectuer et de recevoir des paiements sans manipulation d'espèce, mais il lui permet également des retraits d'espèce (Bernet-Rollande, 2002).

Le virement consiste à débiter un compte pour en créditer un autre, il peut être effectué entre deux comptes tenus dans la même banque, ou par deux banques différentes, dans ce cas l'opération s'effectue par le billet de la télé compensation. Le virement peut être simple, multiple ou permanent. Dans le premier cas, il est donné pour une seule opération (débit d'un compte pour le crédit d'un seul compte). Dans le second cas, plusieurs comptes sont crédités au même temps, par exemple, on débite le compte d'une entreprise pour créditer ceux des employés et dirigeants.

Enfin, le virement permanent concerne les opérations périodiques à condition que le montant ne varie pas. Le virement peut également être national ou international, quand les deux banques sont situées dans des pays différents. Quant aux prélèvements automatiques, c'est une autorisation du titulaire du compte donnée à un créancier en vue de prélever sur son compte toute somme due à ce dernier, ils sont fréquemment utilisés pour le règlement des quittances d'électricité, d'eau, téléphone ...etc. La dernière innovation des moyens de paiement, sont les cartes bancaires¹¹ (de retrait ou de paiement). La carte est l'essentiel de la partie visible par le consommateur de tout un processus d'une monnaie dématérialisée appelés monétique¹² qui désigne les techniques électroniques et informatiques qui permettent les

¹⁰ Scriptural : du latin qui veut dire « *écriture* ».

¹¹ La première carte a vu le jour aux USA en 1936, elle s'intitule « *United Air Travel Plan* » (UATP), réservée uniquement à l'achat des billets d'avion, quant à la première carte de paiement, elle a été créée en 1950 aux USA. En Europe, elle a fait son apparition pour la première fois, en France, en 1967.

¹² Le terme monétique est la fusion de la contraction des mots « *monétaires* » et « *informatique* », il est apparu au début des années 1980, en France.

transferts de fonds sans utiliser le support papier. La monétique regroupe les domaines suivants (Bernet-Rollande, 2002) :

- la création et personnalisation des cartes ;
- le système permettant l'usage des cartes en temps réel ;
- le matériel acceptant les cartes : DAB¹³, GAB¹⁴ et TPE¹⁵.

2.2. La gestion des systèmes de paiement et de règlement

Les évolutions technologiques dans le secteur financier en général ont induit une dynamique de renouveau dans le domaine bancaire dont la plus importante est la dématérialisation des flux monétaires et financiers avec la mise en place d'un système de paiement et de règlement nécessitant différents intervenants et une infrastructure lourde et complexe, permettant une efficacité dans le traitement des opérations interbancaires et du marché financier.

L'objectif principal de cette modernisation est d'assurer des transferts de fonds avec efficacité, sécurité et rapidité. Les systèmes de paiement et de règlement sont de plusieurs types, classés selon plusieurs critères : la nature du règlement, l'importance du montant, la nature de l'actif de règlement...etc. Ainsi, il existe des systèmes de paiement de petits montants dits de masse, des systèmes de paiement de gros montant, et des systèmes de règlements de titres.

En appliquant les recommandations universelles de modernisation de Comité de Bâle sur les systèmes de paiement et de règlement de la BRI, l'Algérie a entrepris des réformes depuis quelques années concernant la modernisation de son système de paiement par la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel dénommé « *Algeria real time settlement* ».

2.3. Le financement du secteur public

La terminologie secteur public ne signifie pas les entreprises publiques, mais le secteur public au sens large : l'État, les collectivités locales et les organismes publics. Selon Jeffers et

¹³ Distributeur automatique de banque : est un appareil installé en dehors d'une agence bancaire, il est opérationnel 7 jours/7 jours et 24h/24h, il permet le retrait d'espèce avec une carte et un code confidentiel.

¹⁴ Guichet automatique de banque fait toutes les opérations d'un guichetier.

¹⁵ Terminal de paiement électronique permet d'effectuer en toute rapidité et sécurité les opérations de règlements des achats chez les commerçants.

Pastré (2007), ce secteur utilise des services financiers différents de ceux des entreprises dont les quatre principaux sont : les services de gestion des flux, l'octroi de crédits directs, les services d'accès au marché (émission de titres de créances) et les contrats de partenariats public-privé (délégations ou concessions de services publics).

2.4. Le financement des entreprises

Avec les entreprises, l'activité bancaire a beaucoup évolué, de l'octroi simple de crédits vers des prestations précises tels que l'émission et placement de titres, conseil en matière d'ingénierie financière, financements structurés et la couverture des risques. En effet, les banques offrent une panoplie de crédits adaptée à chaque besoin qui sont classés en général en crédits d'exploitation, crédit d'investissement et ceux finançant le commerce extérieur (Benkrimi, 2010).

Les crédits d'exploitation eux-mêmes sont de différentes catégories : les crédits d'exploitation par caisse (facilité de caisse, découvert, crédit relais, crédit de campagne, escompte commercial, avance sur marchandise, avance sur facture, avance sur titre, et avance sur marché public) et les crédits d'exploitation par signature (aval, crédit d'acceptation, cautions douanières, cautions fiscales et cautions sur marché public, et enfin, crédit documentaire).

Les crédits d'investissement sont soit à moyen terme (entre deux et sept ans) soit à long terme (plus de sept ans), et le leasing¹⁶.

Quant aux crédits finançant le commerce extérieur (crédit acheteur, crédit fournisseur, ou crédit documentaire qui est à la fois une technique de paiement et un moyen de financement), ces produits sont généralement proposés par la banque à tout type d'entreprise grande, moyenne et petite.

En plus de ces produits, d'autres activités bancaires sont dédiées aux entreprises, à savoir les émissions et placements de titres ainsi que les services financiers spécialisés. Dans le premier cas, les banques jouent le rôle d'intermédiaire entre les entreprises et les marchés de capitaux, quant aux services financiers spécialisés, ce sont des services de haute valeur

¹⁶Le leasing est également une autre formule de financement des investissements, un produit relativement récent par rapport aux crédits bancaires classiques.

ajoutée nécessitant un haut niveau d'expertise technique, ils recouvrent les crédits, les financements exports complexes, et les produits de couvertures contre les risques de marché.

2.5. Le financement, et les services aux particuliers

A l'instar des entreprises, les particuliers ont besoin de la banque qui leurs offre trois principaux services : l'accès aux moyens de paiement, le financement des besoins de trésorerie (les crédits à la consommation) et des besoins d'investissement (les crédits immobiliers), et enfin, la gestion de l'épargne.

2.5.1. L'accès aux moyens de paiement

Dans plusieurs pays, et en vue de lutter contre l'exclusion bancaire, « *le droit au compte* » est un service bancaire de base gratuit qui permet à un bénéficiaire l'accès aux différents moyens de paiement.

En Algérie, l'instruction de la Banque d'Algérie, 03-2012 du 26 décembre 2012 fixant la procédure relative au droit au compte et dans son article 7, définit les services bancaires de base auquel le client ouvre droit comme suit : « l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ; l'envoi périodique de relevé des opérations effectuées sur le compte ; l'encaissement de chèque et de virement bancaire ; des moyens de consultations à distance du solde du compte, lorsque la banque offre ce service ; une carte bancaire ». ¹⁷

2.5.2. Le crédit immobilier

La banque est la première source de financement des particuliers aussi bien pour l'immobilier que pour les besoins de trésorerie. Le crédit immobilier est un crédit accordé par un établissement de crédit pour financer une opération immobilière (acquisition ou travaux).

2.5.3. Le crédit à la consommation

Le crédit à la consommation est un crédit accordé par un établissement de crédit à un particulier pour des besoins non professionnels, il permet de financer les biens d'équipement courants (automobiles, meubles, électroménagers) et il est souvent accordé sous la forme d'un prêt remboursable par mensualités.

¹⁷Article 7 du droit au compte algérienne

Même s'il est apparu depuis presque un siècle en Europe et aux États Unis, il reste un produit nouveau en Algérie. Le crédit à la consommation a été lancé en 1998 en Algérie, après une décision prise lors de la réunion de la tripartite. Cette décision est motivée par la baisse du pouvoir d'achats des ménages et la baisse de la demande des biens de consommation, ces deux éléments ont provoqué des difficultés aux entreprises nationales d'écouler leurs produits (un manque à gagner pour les entreprises et pour l'économie nationale). En effet, de nombreuses études ont montré que le crédit à la consommation pourrait avoir un impact positif sur la croissance économique. Selon Jeffers et Pastré (2007, p.168) : « *l'accès au crédit permet en effet aux ménages de réduire leurs épargnes de précaution pour les dépenses courantes et d'anticiper sur la croissance future de leur revenu pour consommer davantage aujourd'hui* ».

2.6. La lutte contre le blanchiment d'argent

La banque est la première victime de l'utilisation des circuits financiers par les malfaiteurs, elle est également au cœur de la circulation monétaire. Cette position principale lui confère un rôle important dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme même à l'échelle planétaire. Le blanchiment d'argent est un phénomène mondial récent mais dont l'origine remonte aux années 20. L'ampleur de ce phénomène est due à plusieurs facteurs : la globalisation des marchés, les nouvelles technologies d'information et de télécommunication¹⁸, la culture du secret bancaire, et l'absence de coopération internationale malgré la mise en place d'un dispositif¹⁹ par plusieurs organismes internationaux²⁰ dont le groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux²¹ (Jacquillat et Levy-Garboua, 2013).

3- Typologie des banques

On distingue plusieurs types de banques: la banque centrale, la banque d'affaire, la banque de dépôt et la banque coopérative.

¹⁸L'internet offre un potentiel exceptionnel par la dématérialisation (monde virtuel, anonymat et rapidité des transferts) et par la non-territorialité (phénomène transnational).

¹⁹ Ce dispositif englobe plusieurs convention dont : la convention des Nations-Unies du 20 décembre 1988 contre le trafic illicite de stupéfiants, la convention des Nations-Unies du 09 décembre 1999 pour la répression du financement du terrorisme, convention des Nations Unies du 15 novembre 2000 contre la criminalité transnationale organisée.

²⁰ L'ONU, le FMI, la Banque Mondiale et le Comité de Bâle.

²¹ Le GAFI a été créé au sommet du G-7 à Paris en 1989 regroupant les pays développés suivants : Canada, France, Allemagne de l'ouest (RFA), Italie, Japon, Royaume-Uni, États-Unis.

3-1- La banque centrale

La banque centrale constitue la banque du pays, celle qui supervise dans un pays le système bancaire, le système monétaire et remplit pour l'État des fonctions de banquier traditionnel. La banque centrale a cinq missions principales²².

Elle est le banquier de l'État : elle détient ses réserves en or et en devises (devise de change), organise les emprunts qu'il décide de lancer et comptabilise ses recettes et ses dépenses. En tant que banquier de l'État, la banque centrale encaisse et débourse les revenus et les recettes de l'État, gère l'émission et le règlement des dettes publiques, conseille le gouvernement sur toutes les questions d'ordre financier et accorde des prêts à l'État.

Elle a le privilège, autrefois régalien, de battre monnaie, c.-à-d. d'assurer la fabrication de la monnaie. Elle est la garante de la politique monétaire du pays et, pour ce faire, intervient sur le marché des changes pour influencer le cours de la monnaie et sur le taux d'intérêt pour agir sur l'investissement. Elle gère enfin le stock des pièces et de billets circulant en qualité de monnaie nationale.

Elle réglemente l'activité du système bancaire par des mesures dites « prudentielles » (coefficient minimal de liquidité, ratios de fonds propres) ou pour pouvoir mettre en œuvre la politique monétaire (encadrement du crédit, réserves obligatoires). Elle met en œuvre les politiques monétaires, en toute indépendance ou sous contrôle gouvernemental, et surveille les institutions financières. Dans la plupart des pays, la banque centrale réglemente ainsi le secteur des banques de dépôt afin d'éviter une éventuelle ruée sur un établissement, qui pourrait mettre à mal la totalité du secteur bancaire et déclencher une crise de l'économie toute entière.

Elle est la banque des banques du pays dont elle reçoit les dépôts et auxquelles elle prête de l'argent. Du fait de son privilège d'émission, la banque centrale fait figure de banque de premier rang, les autres banques étant de second rang. La banque centrale impose à celles-ci un niveau déterminé de réserves qui lui permet de contrôler les crédits qu'elles accordent. Banque des bancaires du pays, elle détient et gère leurs dépôts, supervise leurs opérations, fournit des services techniques et de conseil et agit en prêteur en dernier ressort.

²²S. Boumendjel, « Bréviaire économique de l'étudiant et du chercheur », faculté des sciences économiques et des sciences de la gestion, faculté Badji-Mokhtar Annaba, 2003, pages 52-54.

Elle sert de prêteur en dernier ressort en permettant le refinancement des banques en difficulté ou manquant d'encaissements suffisants pour faire face aux retraits des déposants. Afin de ne pas être trop souvent amenée à remplir cette fonction, la banque centrale se tient souvent prête à servir de « prêteur en dernier ressort » au secteur bancaire afin de procurer les liquidités nécessaires en cas de retrait massif de fonds.

3-2-La banque d'affaire

C'est une banque qui se livre essentiellement à des opérations de crédit de long terme et qui fournit donc aux entreprises les capitaux dont elles ont besoin. Les banques d'affaires font partie des banques dites de second rang. Elles s'occupent principalement de la prise et de la gestion de participations et du financement à long terme des entreprises. Si généralement les banques commerciales peuvent avoir recours aux dépôts des petits épargnants, les banques d'affaires doivent théoriquement s'appuyer essentiellement sur leurs fonds propres²³.

Bien que cette théorie n'ait jamais été totalement appliquée, les banques d'affaires concentrent leur activité sur deux secteurs : le domaine financier et le domaine du conseil :

Elles organisent et dirigent les introductions en bourse, la réaction d'opérations financières comme les fusions et les offres publiques d'achat, et l'émission d'obligations ou d'actions.

En tant que banques d'émissions, elles organisent les souscriptions, c'est à dire qu'elles achètent pour leur compte, après une étude minutieuse des finances de la société émettrice, des conditions de réalisation et de la commercialisation des titres émis. Il leur appartient alors de les revendre en plus petite quantité et à un prix plus élevé à des investisseurs qui peuvent être des particuliers, des fonds de pension, des sociétés d'investissement ou toute autre institution.

3-3-La banque de dépôt

Il s'agit d'une banque à réseau mais obligatoirement une banque généraliste. C'est une institution financière spécialisée dans la réception des dépôts des épargnants, les règlements divers en monnaie ainsi que l'octroi du crédit à court terme. Les banques de dépôt font partie de ce qu'on appelle les banques de second rang. Les ressources des banques de

²³Idem page 52-54

dépôtproviennent des dépôts des épargnants. Leurs activités consistent à accorder des prêts auxentreprises et aux ménages pour financer des opérations qui autrement n'auraient pu être réalisées.

3-4 La banque coopérative

Il s'agit de la banque dont la propriété est collective et dans laquelle le pouvoir est démocratique. Les dirigeants d'une banque coopérative sont élus par les sociétaires avec le principe d'élection « une personne, une voix » et les décisions sont prises en assemblée générale.²⁴

La banque coopératives se caractérise par une gestion très décentralisée et locale et a pour atout de mieux connaître les besoins et les attentes de ses clients. C'est un acteur du développement durable et de la responsabilité sociale comme la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion sociale. Nous citons en exemple de banque coopérative, la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP), la Banque de Développement Local (BDL).

²⁴ MC, BELAID, « comprendre la banque », Edition Bleues, 2015, page 08

Section 02 : Notions sur le crédit bancaire

Une entreprise ne possède pas toujours les capitaux suffisants pour atteindre ses objectifs. Ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeants et les garanties offertes peuvent lui permettre de demander un crédit à une banque, qui joue dans ce cas le rôle d'intermédiation financière en collectant des ressources financières, pour les transformer à des clients (emprunteurs) en besoin de financement sous forme de crédit, sous réserve de pouvoir honorer dans un certain délai les échéances de remboursement.

Pour essayer de comprendre la signification du concept de crédit, nous définissons dans ce qui suit le crédit bancaire et ses caractéristiques.

1- Définition du crédit**1-1- Définition étymologique**

Le mot crédit vient du verbe latin « credere²⁵», qui signifie « croire ». Effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Un banquier appelle, par conséquent, un crédit, toute opération par laquelle, faisant confiance à son client, il accorde à celui-ci le concours de ses capitaux ou de sa garantie.

1-2- Définition juridique

Au titre de l'ordonnance N° 03-11 du 26 Août 2003 portant sur la monnaie et le crédit dans son article N°68, le concept de crédit est: « Constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou garantie.

Sont assimilées aux opérations de crédit, les opérations de location assortie d'options d'achat, notamment le crédit-bail».

²⁵L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

1-3- Définition économique

Au sens économique, le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux :

- Nous y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là un facteur de confiance naît.²⁶
- Mais en second lieu, la notion de crédit exclut la spéculation. L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse mais il réclame seulement la rémunération normale de son avance, le « loyer de l'argent ».

G. Petit Dutailis, dans son livre « Le risque du crédit bancaire » définit le crédit comme suit: « Faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération du service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »²⁷.

PRUCHAUD J, quant à lui, dit que « le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts. Convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement, une somme équivalente à celle qui lui a été fournie »²⁸.

Pour **Bernard V.** et **Colli J.C.**, « le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement. »²⁹

Des trois définitions ci-haut reprises, nous déduisons principalement trois notions inséparables dans l'octroi des crédits. Il s'agit entre autre de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération ainsi que la rémunération. Enfin, le crédit ne peut se séparer du risque.

²⁶ Jean BOUSQUET, L'entreprise et les banques, Collection droit et gestion, Paris, 1997.p63.

²⁷ In Farouk BOUYACOUB, L'entreprise et le financement bancaire, Ed Casbah, Alger, 2000, p17

²⁸ PRUCHAUD J., Évolution des techniques bancaires, Éditions scientifiques Riber, Paris, 1960, p.50.

²⁹ BERNARD V. et Colli J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire, P.43

2-Les rôles du crédit bancaire

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tout les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car il³⁰ :

- Permet d'accroître la qualité de production ;
- Met à la disposition d'une personne un pouvoir d'achat immédiat, ce qui facilite les échanges entre les entreprises et entre les entreprises et les particuliers ;
- Permet d'assurer la continuité dans un processus de production et de commercialisation.

3- Les types de crédits bancaires

Pour satisfaire les différents besoins de clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre présente en attribuant des crédits .Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise ou, à la réalisation de ses programmes d'investissement, soit affectés aux particulier.

3-1- Crédit d'exploitation

Ce type de crédit est destiné à rééquilibrer l'équation de trésorerie, c'est-à-dire qu'un déficit de trésorerie s'il existe, peut être comble par des crédits .Deux grandes catégories de concours sont destinées à financer les besoins de financement à court terme, les crédits de trésorerie et les crédits de mobilisation des ventes.

3-2- Les crédits de trésorerie :

Le crédit de trésorerie est un type particulier de crédit à court terme, il permet à une entreprise de disposer provisoirement de la trésorerie nécessaire pour son fonctionnement, sous réserve d'un remboursement à un bref délai, nous en distinguons plusieurs types :

- **La facilité de caisse** : elle finance des décalages de trésorerie de court terme durée entre les dépenses et les recettes liées au cycle d'exploitation, l'avance en compte consentie par

³⁰Petit-Dutallis G. : « Le risque du crédit bancaire » ; Edition Dunod ; Paris ; 1999 ; P.20.

le banquier est remboursée par le simple jeu des rentrées prévues.³¹

- **Le découvert bancaire** : à la différence de la facilité de caisse, le découvert est une avance de trésorerie permanente. Le banquier accorde ce type de concours lorsque sa durée est estimée de façon augmentée et limitée dans le temps. La durée est limitée à un an au maximum éventuellement renouvelable³².
- **Le crédit de compagne** : le crédit de compagne est accordé dans le cas où les cycles de fabrication et /ou de vente de l'entreprise sont saisonniers. Les recettes sont concentrées sur une très courte période de l'année, alors que pour les dépenses, elles s'attendent tout au long de l'exercice.

3-3-Les crédits de mobilisation de ventes :

Le crédit de mobilisation des ventes est une expression qui désigne pour une entreprise le fait de céder les créances qu'elle détient à une institution financière afin d'obtenir de celle-ci un financement. Le crédit de mobilisation comporte plusieurs types dont l'escompte, l'affacturage et la loi Dailly.

- **L'escompte** : son principe est le suivant ; une vente, compte tenu des détails de paiement accordés par une entreprise à son client, se matérialise par le tirage d'une lettre de change (de 30 à 90 jours). Si cette entreprise a des besoins de trésorerie avant l'échéance de la traite, elle vend sa créance à la banque par le jeu d'un endos translatif de propriété et au recours cambial³³.
- **L'affacturage** : le principe de ce produit encore peu connu repose sur le transfert des créances commerciales d'une entreprise sur une société d'affacturage chargée du recouvrement³⁴.
- **La cession de créance « La Loi Dailly »** : l'objectif de la loi Dailly est de faciliter l'accès aux crédits pour les entreprises en constituant un régime simplifié de cession de créance en

³¹ MEYSSONNIER.F, banque : mode d'emploi, édition EYROLLES.1992, P.105.17.

³²Idem, P.109.

³³ Idem, P.109.

¹⁰Idem, P.114.

³⁴Idem, P.112.

pleine propriété à titre de garantie et en permettant la cession des créances dès leur naissance (la facturation)³⁵.

3-4- Crédit d'investissement

Les crédits d'investissement sont destinés à financer la partie haute du bilan, entre autres les immobilisations, outil de travail de l'entreprise. Le remboursement de ces crédits ne peut être assuré que par l'enjeu des bénéfices.

Il existe une autre forme de crédits permettant à l'entreprise d'acquérir des investissements, c'est le crédit-bail appelé aussi leasing. Les crédits d'investissement se décomposent en crédits à moyen et à long terme.

3-4-1- Crédit à moyen terme :

D'une durée de deux (02) à sept (07) ans, les crédits à moyen terme, destinés à financer les investissements, sont accordés soit par une banque seule, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé.

Il existe une relation entre la durée du financement et la durée de vie du bien financé. Il faut éviter, dans tous les cas, que la durée du financement soit plus longue que la durée d'utilisation du bien que le crédit à moyen terme finance. Celui-ci s'applique donc à des investissements de durée moyenne tels que : véhicules et machines et de façon plus générale, à la plupart des biens d'équipement et moyens de production de l'entreprise.

La durée de prêt doit cependant tenir compte des capacités financières de l'entreprise. Celle-ci, en effet, pendant cette période, doit pouvoir non seulement assurer le remboursement du crédit, mais encore le paiement des intérêts.

3-4-2- Crédit à long terme :

Le crédit à long terme a une durée de 8 à 20 ans. Il finance les immobilisations lourdes, notamment des constructions.

Les banques accordent peu de ce type de crédit, en raison de son long délai de remboursement qui nécessite des ressources de durée compatible. Toutefois, les banques font de la transformation en effectuant des ressources à court terme dans des financements

longterme, dans l'espoir qu'il y aurait toujours de nouveaux dépôts même à vue qui viendraient en substitution à ceux immobilisés dans les crédits à long terme.

3-5- Crédit-bail :

Venu des États-Unis (leasing), crédit-bail permet aux entreprises d'obtenir un financement à 100% de leur investissement mobilier et immobilier.

C'est un contrat de location d'un matériel pour une durée convenue d'avance et assorti d'une promesse unilatérale de vente fin de contrat. L'établissement financier achète le matériel au fournisseur et le met à la disposition de son client pendant une période de location irrévocable et contre le paiement d'un loyer fixé à l'avance³⁶. A l'échéance, trois options sont possibles :

- ✓ L'achat du bien contre un prix convenu au départ (appelé valeur résiduelle 1 à 7%) ;
- ✓ Le renouvellement éventuel de la location pour une durée courte ;
- ✓ La restitution pure et simple du bien.

3-6- Crédit aux particuliers

Il s'agit de différents types de crédit que les particuliers utilisent pour financer des besoins très variés, on repère notamment plusieurs pratiques, les plus importantes sont : le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

3-7- Le crédit à la consommation :

C'est la catégorie de crédit accordée à des particuliers par des établissements bancaires pour financer les achats de biens et services, comme les grosses dépenses en biens d'équipements (automobile, équipement de maison). Il se caractérise par des montants de prêt plus faibles, une durée de remboursement relativement courte³⁷.

3-8- Le crédit immobilier :

Il désigne d'une manière générale un emprunt destiné à financer tout ou une partie de l'acquisition d'un bien immobilier, de l'opération de construction, ou des travaux sur le bien.

³⁶MEYSSONNIER. L, « banque : mode d'emploi », édition EYROLLES, 1992

³⁷Idem p149.

Ce genre de crédit est destiné au particulier pour l'achat, la rénovation, ou pour faire des travaux de construction.

4- Les caractéristiques du crédit bancaire

Le crédit c'est du temps et de l'argent que la banque prête, elle prête du temps en attendant de l'argent, elle prête de l'argent en attendant le temps. On peut alors affirmer et mettre en équation la combinaison de quatre éléments qui peuvent nous donner le sens exact du mot **Crédit** : la confiance, le temps, la rémunération et le risque.

4-1- La Confiance

« Faire crédit signifie faire confiance et la pratiquer sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes »³⁸.

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle. Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement des obligations par son client.

4-2- Le temps

Il n'y a de crédit, en effet, que dans la mesure où se produit un décalage entre deux prestations : l'une, celle du créancier, est actuelle, l'autre, celle du débiteur, est retardée dans le temps, différée. Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui où se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser.

³⁸ COUSSERGUES. S, « la banque : structure, marché et gestion », Paris, 1996, p 174

4-3- La rémunération

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus.

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui ne comportent pas de décaissements (crédit par signature), sont rémunérés par une commission.

4-4- Le risque

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier.

C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations. Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé **risque d'insolvabilité** de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence, la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit, la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle.

Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

- ✓ **Le risque individuel:** C'est un risque particulier à l'entreprise, il est en fonction de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent de ressources, qui sont endettées, qui possèdent les installations industrielles vétustes et affichent des frais généraux excessifs.
- ✓ **Le risque général:** C'est celui qui provient des phénomènes de grande ampleur, événements naturels, politiques ou économiques.
- ✓ **Le risque sectoriel :** Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (pénurie de matières premières, effondrement des prix.....).

- ✓ **Le risque pays ou risque souverain :** Il est lié à la probabilité de non-paiement des créances par des débiteurs résidant dans des pays jugés à risques et sont généralement qualifiés « à risque », les pays en situation politique ou économique délicate, ou encore, les pays victimes de catastrophes naturelles.

C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables en elles-mêmes.

Section 03 : Généralités sur le risque du crédit bancaire

Les domaines d'activités des banques se sont fortement étendus et les produits offerts largement abondants, les attentes des clients sont devenues plus élevées. De ce fait, la pression sur le secteur bancaire devient plus forte. Ainsi, pour suivre ces attentes et assurer leur croissance, les banques doivent sans cesse augmenter leur valeur ajoutée, tout en minimisant les coûts et les risques. Néanmoins, les risques du crédit bancaire sont complexes et multiples et ne peuvent faire l'objet d'une prédiction ou d'une planification préalable, car ils dépendent généralement du comportement du client et de l'évolution du marché.

1- Définition du risque de crédit bancaire:

Le risque est lié à la survenance d'un événement que l'on ne peut prévoir qui a des conséquences importantes sur le bilan de la banque. Le risque bancaire peut se définir comme: «l'incertitude temporelle d'un événement, ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque»³⁹.

« Le risque est partout présent dans la vie quotidienne. Il a toujours fait l'objet d'une grande attention dans les banques. En effet, les métiers bancaires sont générateurs de risques variés et la banque ressemble de plus en plus à une machine à risques. Elle prend des risques, elle les transforme et elle les incorpore aux services et aux produits bancaires »⁴⁰.

Le terme "risque" désigne les inconvénients, les difficultés et les dangers plus ou moins probables. Le risque désigne l'impossibilité, de la part de l'emprunteur, d'effectuer le remboursement, ce qui entraîne notamment la perte du capital prêté.

Le risque de crédit est le premier des risques auquel est confronté un établissement financier. Il désigne « le risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations, le risque de crédit est critique, car le défaut d'un petit nombre de clients importants peut suffire à mettre en grave difficulté un établissement de crédit »⁴¹. Autrement dit, il s'agit du risque de perte en cas de défaillance de l'emprunteur ou de non-paiement. Le défaut peut être constaté selon l'un des trois critères suivants :

- Exigence de doute sur la capacité de l'emprunteur à rembourser ses engagements.
- Constitution de provisions spécifiques, abondons de créance, restructuration.

³⁹Bessis J. : « gestion des risques et gestion actif-passif des banques » ; Edition Dalloz ; Paris ; 1995 ; P.13.

⁴⁰ RISQUES B.L," marché monétaire", Edition Vuibert entreprise, paris, 1992, p5.

⁴¹ BESSIS JOEL," gestion des risques et gestion actifs-passif des banques", Edition Dalloz, 1995, p.15

- Existence d'impayés constatés (3 mois pour les crédits à court terme et 6 mois pour les crédits à long terme)⁴² .

2- Typologies du risque de crédit bancaire

En dehors des risques communs à toutes les entreprises, les banques sont confrontées à une typologie spécifique inhérente à leurs activités. Principalement les octrois des crédits. Ces risques ne sont pas purement hypothétiques et peuvent, lorsqu'ils surviennent, avoir de lourdes conséquences.

Il existe une multitude de risque de crédits bancaires. Leur typologie diffère selon les auteurs à cause surtout des fortes interdépendances qui existent entre les risques, les uns pouvant entraîner les autres. ANTOINE (S)⁴³, par exemple, regroupe les risques de crédit bancaire en dix catégories :

2-1- Le risque d'insolvabilité

Le risque majeur qu'encourt le banquier lors d'une opération de crédit est la perte des capitaux que la banque a engagés en faveur du client. En effet, le risque d'insolvabilité est le risque le plus dangereux et le plus enregistré.

Appelé, également, risque de non remboursement, il s'agit du non-paiement des sommes dues par le client à échéance et se traduit par la perte partielle ou totale de la créance détenue par la banque sur son client débiteur.

L'évaluation de ce risque peut se faire à partir de l'analyse et du diagnostic de la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets. Le risque de non remboursement apparaît quand le client, suite à la détérioration de sa situation financière ou par mauvaise foi, se trouve dans l'incapacité ou refuse de rembourser les sommes dont il est redevable.

2-2- Le risque particulier

Ce risque est, généralement, lié aux capacités technique de l'entreprise, à la moralité et à compétence des dirigeants ainsi qu'à la qualité de la clientèle.

⁴²DESMICHT. François, "pratique de l'activité bancaire", Edition Dunod, 2004, p.161.

⁴³ANTOINE (S), « *Audit et contrôle interne bancaire* », AFGES (Paris), 2002, pp 39-47.

2-3- Le risque sectoriel

Il est lié au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle évolue l'entreprise emprunteuse.

2-4- Le risque global ou général

Le risque global est le plus difficile à appréhender, du fait qu'il est engendré par des facteurs externes issus de la situation politico-économique du pays, mais aussi d'événements imprévisibles (*incidents catastrophes, naturelles ou provoquées par l'homme*).

2-5- Le risque d'immobilisation

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ces crédits auprès de la BA ou du marché monétaire. Le risque abordé ici, prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

- Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier qui, utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients ;
- Il peut être les résultats de non remboursement des échéances, aux dates précises par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés ;
- Il peut être dû à la détérioration de la situation de l'entreprise emprunteuse qui conduit la banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation.

Pour cela, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la BA en remplissant les conditions d'admissions au réescompté.

La banque, comme tout autre organisme financier, peut arriver à la maîtrise de ce risque en mettant en place une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue accompagné d'une politique cohérente de distribution des crédits.

2-6- Le risque de taux

Une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque.

Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par une banque, détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources.

Ainsi, le banquier opte pour des taux d'intérêt variable sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (*taux de réescompte*).

2-7- Le risque de change

Le pourvoyeur de fonds qui prête à une personne physique ou morale basée à l'étranger trouve face un risque de change.

Le risque de change résulte de la variation du taux de change, de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé.

Par conséquent, une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse du cours se traduit par une perte de change.

Nous l'avons bien compris, consentir un crédit sous-entend fatalement prendre un risque plus ou moins élevé sur l'avenir. De par sa fonction, le banquier ne doit pas endosser ce risque mais plutôt chercher à le gérer, le minimiser voire l'éviter.

2-8- Le risque politique

Le risque politique réside dans les révolutions, les guerres civiles et étrangères. Les guerres entraînent des fermetures d'entreprises, des réquisitions, des destructions. Elles peuvent être à l'origine de moratoires qui paralysent les règlements.

2-9- Le risque social

Le risque social est caractérisé par les troubles sociaux. Les troubles sociaux peuvent s'accompagner de grèves, d'émeutes, de pillage, et sont parfois aussi préjudiciables à telle ou telle entreprise que les guerres étrangères.

2-10- Le risque naturel

Il faut noter également, les conséquences d'événements naturels, tels que : des inondations, des sécheresses, des incendies, des épidémies, des invasions de parasites, qui peuvent frapper des régions plus ou moins étendues.

3- Les niveaux des risques du crédit

Le banquier dans l'accompagnement de son client est assujéti à plusieurs formes de risque, on peut les regrouper en plusieurs catégories:

3-1- Le risque de non remboursement:

Il s'agit de non paiement des sommes dues par le client à l'échéance.

Ce risque peut se traduire par la perte partielle ou totale de la créance détenue par la banque sur son client (contre partie, celui-ci ne peut être considéré comme réalisé que lorsque toutes les voies de recours contre le débiteur défaillant a été épuisé).⁴⁴

Le risque de non remboursement est lié fondamentalement à la nature de la contre partie qui peut être : un État, une banque privée ou publique, une entreprise, un particulier...etc. Il est lié aussi à la moralité et à la compétence de l'emprunteur, au processus de production utilisé, au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture politico-économique du pays. Ainsi, le risque de non couverture peut être subdivisé en plusieurs risques spécifiques.

3-1-1- Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) :

Il est lié à la seule affaire que se propose de cerner et d'évaluer dans un premier temps, l'étude de crédit. Ce risque est fonction de la situation financière, individuelle ou commerciale de l'entreprise. Les affaires qui manquent de ressources qui se sont trop immobilisées, qui n'ont pas un fonds de roulement suffisant, qui sont endettés ou ont la trésorerie est " courbe", qui possèdent des installations industrielles vétustes effectuant des fois généraux excessifs, des prix de revient exagérés, une production de mauvaise qualité doit inspirer le banquier une grande méfiance.

Le risque particulier est aussi fonction de la nature de l'opération à financer de sa durée et de son montant. Il se mesure à la compétence technique des dirigeants de l'entreprise

⁴⁴ BOUYAKOUB. Farouk, " l'entreprise et le financement bancaire", Edition Casbah, Alger, 2000, p.20, 21,22

et à leur moralité. Une affaire mal dirigé est presque inévitablement vouée à de graves problèmes. Même si les circonstances lui sont provisionnement favorable.

3-1-2- Le risque sectoriel (professionnel/corporatif) :

Il est lié à la branche d'activité, il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation commerciale industrielle d'une activité donnée. Suite à des événements précis : pénurie de matière première, effondrements des prix, modification profonde dans la procédé de fabrication, apparition de produit équivalent et au moins chers, évaluation du mode ou désaffection de la clientèle. Ces changements peuvent entraîner un important rétrécissement du marché habituel de l'entreprise et compromettre le remboursement des crédits.

3-1-3- Le risque général :

Il est lié à la survenance de crises politiques ou économique internes ou encore d'événements naturels tels que les inondations, la sécheresse et les épidémies, qui peuvent causée des préjudices importants aux entreprises. Les crises de grande ampleur peuvent même amenés des entreprises à déposer leur bilans. Il peut s'agir de phénomènes touchant plusieurs pays, comme la crise de 1929 qui avait provoqué à travers le monde la faillite d'innombrables entreprises et profondément ébranlé le système bancaire.

3-2- Le risque de change:

« Le risque de change est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies »⁴⁵. Autrement dit le risque de change peut être défini comme étant : « le risque d'un décaissement plus élevé ou d'une entrée d'argent moindre dû à l'utilisation d'une monnaie différente de la devise domestique. Le risque de change est le risque de perte lié aux fluctuations des cours de monnaies. »

Il est supporté par les participants en position de change, la position du risque de change peut être générée, soit par une activité commerciale (import/export) avec l'étranger, soit par une activité financière en devises, soit en fin par le développement multinational de l'entreprise.

⁴⁵Jean-Albert Collomb, Finance de marché. Edition Eska, Paris, 1998, p.19.

3-3- Le risque de pays

Il apparaît que dans le cadre d'une exportation. Il ne concerne pas directement l'acheteur local dans la mesure où il nait non de son inaptitude à faire face à ses engagements vis-à-vis de son fournisseur étranger, mais d'une incapacité des autorités monétaires de son propre pays à transférer, vers le pays du fournisseur et dans la monnaie convenue entre les deux opérateurs les sommes dues en couverture de l'opération d'expédition.

3-4- Le risque de garantie

La banque peut devoir supporter une perte, si elle ne peut exercer la garantie attachée à un prêt en défaut ou si le produit de cette action est insuffisant pour couvrir les engagements accumulés par le débiteur.

3-5- Le risque de concentration

Une diversification insuffisante des portefeuilles de concours en termes de secteurs économiques, des régions géographiques ou de taille d'emprunteur peut provoquer des pertes importantes.

3-6- Le risque de fraude

Multiforme, il peut s'agir par exemple de concours consentis à de faux clients donc bien évidemment irrécouvrables.

3-7- Le risque d'initiés

Il s'agit de concours accordés à des conditions hors marché, ou selon des procédures exceptionnelles à des dirigeants de la banque, à des entreprises dans lesquelles ils ont intérêts ou à des sociétés liées à des actionnaires importants de l'établissement.

3-8- Le risque d'immobilisation

Ce risque prend naissance du non respect du débiteur à l'échéancier de remboursement, il faut signaler que ce risque peut également provenir d'une politique de transformation imprudente de la part du banquier, c'est-à-dire, d'une mauvaise utilisation es ressources à vue pour des emplois à moyen ou long terme. La banque se retrouvait ainsi dans

une situation inconfortable, car elle pouvait faire face à des retraits immédiats, alors que les dépôts ont été employés pour des durées allant de quelques mois à quelque années.

3-9- Le risque légal et réglementaire

L'activité est étroitement réglementée et le non respect de nombreuses dispositions peut conduire la banque à supporter des pertes soit directement, soit en raison de l'impossibilité de mettre en œuvre une garantie.

3-10- Le risque opérationnel

Cette notion recouvre toute les erreurs de traitement qui peuvent survenir au cours de la vie d'un dossier, tels que déblocage de fonds avant que toute la documentation requise n'ait été réunie, saisie, erronée des conditions de crédit dans les systèmes de gestion, mauvaise identification des concours compromis.⁴⁶

L'article 02 du règlement n°11-08 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, le définit comme: " le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Il inclut les risques de fraude interne et externe.

Il a été introduit par le comité de Bâle qui le définit, comme le risque de perte découlant des processus opérationnels, de procédures interne inadéquates ou non appliquées, des employés ou encore d'une défaillance des systèmes interne (informatique...), ou d'événements externes.

⁴⁶ AMROUCHE Rachid, "Régulation, risque et contrôle bancaire", Edition Bibliopolis, année, 2004, p.118

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de présenter des concepts sur le risque de crédit qui est considéré comme étant l'une des fonctions les plus anciennes de la banque qui se développe, car le risque de crédit comme nous avons déjà vu, est le plus important des risques bancaires puisqu'il engendre des pertes graves pour le système bancaire.

A l'issue de cette présentation, nous avons constaté, que par l'importance des rôles et des missions qui lui sont confiés, la banque est un moyen du développement économique dans chaque pays, mais aussi le seul agent qui est confronté à cette multitude de risques.

A cet effet, les banques doivent poursuivre certaines règles et normes de gestion du risque de crédit afin de faire face à ce risque majeur. Ces règles, qui sont devenues de plus en plus contraignantes, devraient permettre aux établissements de crédit de mieux connaître et gérer les risques qu'ils assument. Elles doivent être respectées à tout moment, notamment grâce à un dispositif de contrôle interne, qui sera développé dans le prochain chapitre.

Chapitre II :
La gestion des risque
bancaire

Introduction :

La gestion des risques c'est un l'ensemble des outils, des techniques et des dispositifs organisationnels nécessaires pour y parvenir. Elle n'est nullement figée mais, au contraire, en phase d'extension progressive. La gestion des risques n'est pas une discipline établie comme les techniques classiques de la gestion. Elle est en devenir et en perfectionnement, sous l'impulsion des innovations et des expériences acquises avec la mise en œuvre d'outils de gestion nouveaux, ou des nouvelles contraintes de contrôle des s'imposent aux établissements financiers.

Ces évolutions répondent à des nécessités nées de la dérègle des activités bancaires, de la concurrence intensifiée et élargie qu'apporte, et de la nouvelle réglementation prudentielle mise en place autorités de tutelle. Dans ce contexte, les banques qui gèrent les risques des avantages concurrentiels déterminants. Elles prennent les risques plus consciemment, elles planifient les conséquences des évolutions adverses, elles se dotent des moyens de lier les taux clients aux risques de leur engagement. Leurs concurrents qui ne le font pas peuvent gagner les affaires à court terme en ne facturant pas à leurs clients un coût complet du risque. Mais ils reperdront nécessairement du terrain au cours de temps au fur et à mesure que les risques se concrétiseront.

La gestion des risques y apparaît parfois plus comme un art qu'une science. Ce n'est pas surprenant dans un domaine où coexistent diverses manières de faire et où l'analyse conceptuelle n'est pas encore complète. Il y a plusieurs risques, plusieurs objectifs et non un objectif « optimal », plusieurs mesures de chaque risque, plusieurs outils de gestion des risques. En conséquence, il n'y a pas une manière universelle » de gérer les risques, mais plusieurs.

Cette pluralité engendre une certaine complexité, surtout compte tenu de la technicité des différents volets. Elle explique aussi pourquoi la gestion reste spécifique à chaque banque. Pourtant, certains outils sont conceptuellement et pratiquement meilleurs que d'autres qui souffrent de limites importantes.

Section01 : Généralités sur la gestion des risques bancaires

Les banques jouent un rôle important dans le système financier et dans l'économie toute entière. Il est donc indispensable de passer en revue une activité au sein de ces mêmes établissements et qui demeure d'une importance exclusive. Il s'agit de la gestion des risques encourus par ces établissements.

La notion de risque :**1- Notion du risque**

Étymologiquement, le mot risque provient du Latin « resecare » qui signifie «couper». Ainsi, dans son acception courante, le risque est la survenance d'un événement négatif, voire d'un danger, qui vient perturber le déroulement normal d'une activité, d'un processus. Techniquement, pour les professionnels de la gestion des risques, le risque est : «l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs »¹.

Le risque bancaire peut se définir synthétiquement comme « l'incertitude temporelle d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque »². Cette définition peut nous renseigner sur deux éléments essentiels qui caractérisent le risque dans le milieu bancaire :

- Le caractère aléatoire et imprévisible (qui est à l'origine du risque) ;
- L'enjeu lié aux résultats et pertes futures de la banque (conséquence finale).

Un risque bancaire est un risque auquel s'expose un établissement bancaire, qui est directement lié à ses différentes activités et services connexes³.

¹Dutallis G." le risque de crédit bancaire ", Edition DUNOD, Paris, 1999, p20

²idem.

³www.iso.org Guide ISO 73 : Management du risque –vocabulaire », 2009, P1.

2. Définition et objectifs de la gestion des risques bancaire

La gestion des risques bancaires correspond, à l'ensemble des techniques, outils et dispositifs organisationnels mis en place par la banque pour identifier, mesurer et surveiller les risques auxquelles elle est confrontée.

On distingue deux approches différentes dans la gestion des risques; une première interne, portant sur les risques pris individuellement et selon leur nature (risque de crédit, risque de marche, risque de liquidité, etc.). Quand à la seconde, elle est globale et constitue un processus holistique, qui suppose une consolidation de tous les risques et la prise en compte de leur interdépendance. La gestion des risques vise à la réalisation d'un certain nombre d'objectif qui sont:

- Assurer la pérennité de l'établissement, par une allocation efficiente des ressources et une allocation adéquate des fonds propres qui permettra une meilleure couverture ;
- Élargir le control interne du suivi des performances au suivi des risques associés ;
- Faciliter la prise de décision pour de nouvelles opérations;
- Rééquilibrer le portefeuille de l'établissement, sur la base des résultats ;
- Alerter le directoire sur la survenance possible de risques majeur ou jugé inacceptable ;
- Proposer et coordonner la mise en place des plans d'action pour réduire ces risques.⁴

3- Les étapes de gestion du risque de crédit

La gestion des risques repose sur un processus de cinq étapes :

3.1 L'identification du risque :

Cette première phase est dite de « prise de conscience de l'existence de l'existence du risque ». Elle vise à identifier tous les risques (événement menaçant) susceptibles de provoquer des pertes pour une organisation. Concrètement, elle inclut deux éléments distincts :

⁴ Joël BESSIS, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Dalloz, Paris, 1995, P48.

-La cartographie des risques c'est-à-dire le recensement exhaustif de tous les risques existants dans l'entité (la connaissance des risques) ;

-La sensibilisation de chacun des acteurs internes à l'existence de ce risque, ce qui suppose une conscience des risques.

3-2- Évaluation du risque

La mesure du risque dépend de la nature de ce dernier, s'il est quantifiable ou non. Lorsque les risques sont quantifiables comme dans le cas du risque de crédit et du risque de marché, le concept le plus utilisé est celui de la "*Value-at-Risk*". Dans le cas des risques non-quantifiables Une méthodologie objective est appliquée pour les estimer, à travers deux variables:

-La probabilité de survenance d'un événement négatif, qui à défaut de quantification, peut se voir attribuer des valeurs relatives: forte, moyenne ou faible probabilité.

- La gravité de l'événement en cas de survenance du risque: là aussi, en absence de données quantifiables, on peut attribuer une variable relative: élevée, moyenne ou faible.

3.3 La mise en œuvre

Cette étape consiste à mettre en œuvre la technique choisie, elle doit être réalisée par une unité clairement désignée à cet effet. Par exemple: la direction des engagements pour le risque de crédit, ALM pour la gestion du risque de liquidité et de taux, etc. Quand au risque opérationnel, il a la particularité d'être plus difficilement attribuable à une unité spécifique vu sa présence partout. Le principe fondamental de cette étape de gestion des risques est de minimiser les couts attribués à la mise en œuvre de la solution.

3.4 Surveillance des risques

Le suivi permanent des risques est primordial et ce afin de s'assurer que les stratégies adoptées donnent des résultats optimaux. En effet, au fil du temps et selon les circonstances, il se peut que les décisions initialement prises deviennent incompatibles avec la conjoncture et de ce fait, elles doivent être modifiées ou carrément remplacées.

3.5 Reporting des risques

Le reporting est l'aboutissement logique de tout processus de gestion, il s'agit d'une synthèse qui fait ressortir les éléments clés sous une forme analytique, adressée aux responsables sous forme d'un rapport, dont le contenu et le niveau de détails dépendent de la fonction du destinataire⁵.

⁵Kherroubi Cécile et Philippe Thomas « Analyse du risque de crédit, Banque et Marchés », Edition d'organisation, paris 2013, p126, 127.

Section 02 : Méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit

L'étude du dossier de crédit vise notamment à évaluer le risque que la banque peut prendre et à arrêter les limites et les formes des concours à mettre en place éventuellement.

La documentation comptable constitue à ce titre l'élément de base de cette étude.

Évaluer le risque de crédit revient à se poser la question de la solvabilité de l'entreprise (ou du particulier) considérée. Cette solvabilité dépend à la fois des éléments purement internes à l'entreprise, mais aussi d'éléments contextuels comme sa localisation géographique, la situation économique globale et les perspectives d'évaluation sectorielle.

Face à la décision d'octroi de crédit, il est indispensable pour un décideur de disposer d'outils d'appréciations quantitatives qui lui permettront d'évaluer la solvabilité de son client afin d'assurer un minimum le risque de défaillance.

Pour cela nous avons jugé utile de souligner, à travers ce qui suit, les méthodes d'aide à la décision d'octroi de crédit : des méthodes classiques et nouvelles.

1. Méthode classique

Pour procéder à un diagnostic correct de la situation et des perspectives d'un client, il est nécessaire de disposer de documents comptables et de rechercher des critères d'interprétation.

1.1. L'analyse financière

On peut d'une part, rechercher la façon dont l'équilibre financier se réalise, et d'autre part, la méthode de ratio, une approche fructueuse de la situation financière du client.

1.1.1. Définition et objectifs

On peut définir l'analyse financière comme une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, une méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière⁶.

⁶ Alain MARION, Analyse financière, concepts et méthodes, 2eme édition, ed DUNOD, Paris, p1.

L'analyse financière a pour but d'établir un diagnostic sur la situation financière de l'entreprise, de porter un jugement sur son équilibre financier c'est à dire sa solvabilité, sur sa rentabilité et son autonomie.

L'objectif d'une analyse externe est souvent limité à un aspect particulier de la situation financière de l'entreprise. Par exemple, un banquier cherche surtout à se faire une idée précise sur les garanties de remboursement offertes par l'entreprise, alors que l'analyse d'un investisseur en bourse a essentiellement pour objectif d'évaluer les possibilités de plus value d'une action et son rendement futur.

L'analyse interne permet de faire un diagnostic global sur la situation financière actuelle et future de l'entreprise. Ce diagnostic permet d'identifier les causes d'un déséquilibre financier ou d'une rentabilité insuffisante et de prendre les décisions qui s'imposent.

1.1.2. L'équilibre financier

L'équilibre financier est un impératif, dont l'entreprise ne peut s'affranchir. L'équilibre financier est une contrainte qui pèse en permanence sur la pérennité de l'entreprise.

L'incapacité d'une entreprise à assurer le paiement de ses dettes devenues exigibles se traduit par la constatation d'un état de cessation de paiement. La finalité de la politique financière est de définir une structure financière dite « équilibre » qui permettra à l'entreprise de rester solvable dans le temps, c'est à dire d'être financièrement pérenne.⁷

L'équilibre financier est une notion polymorphe, dont on peut donner plusieurs expressions :

a) L'équilibre financier : reflet de rentabilité structurelle de l'actif économique

L'équilibre financier de l'entreprise traduit le fait que la rentabilité dégagée par l'actif économique et répond aux exigences de rémunération des apporteurs de capitaux. Dans cette

⁷ Jean Louis AMEON. L'essentiel à connaître en gestion financière. 2ème édition MAXIMA, France, 2000, p65.

approche, l'équilibre financier est respecté dès lors que la rentabilité économique est supérieure au coût des ressources financières utilisées par l'entreprise.

- Situation d'équilibre : $Re > K$
- Re = Rentabilité économique.
- K = Loyer de l'argent sans risque + prime de risque.

b) L'équilibre financier : résultat de l'ajustement opéré entre les cycles financiers

Deux grands cycles permettent de regrouper les relations financières au sein de l'entreprise: Le cycle d'accumulation (cycle d'investissement et cycle de financement stable) qui est un cycle financier long.

Compte tenu des besoins qui sont généralement induits par le cycle d'investissement et le cycle d'exploitation, l'entreprise est conduite à assurer l'ajustement global entre ses emplois et ses ressources selon deux cas de figure :

- Si l'entreprise a un besoin de financement, elle doit se procurer des concours financiers bancaires ;
- Si l'entreprise dégage une capacité globale de financement, elle dispose alors d'un volant de liquidité qui, généralement, fera l'objet d'un placement et / ou de distribution de dividendes.

c) L'équilibre financier : expression des contraintes de solvabilité et de liquidité

Dans cette optique, l'analyse de l'équilibre financier conduit à se poser deux questions :

- L'adéquation entre la maturité des ressources et celles des emplois qui financent ces ressources, traduisant un principe de spécialisation des financements en fonction de la nature des emplois.

- L'aptitude de l'entreprise à générer des liquidités aux rythmes des échéances induites par le passif.

1.2. La méthode des ratios

L'analyse par les ratios connaît un développement remarquable dans ses domaines, d'application, en particulier avec l'utilisation des méthodes de score. Elles permettent d'évaluer le risque de défaillance des entreprises en utilisant une combinaison de ratios comptables.

1.2.1. Définition

Les ratios sont des instruments traditionnels de l'analyse financière, qui expriment un rapport entre deux grandeurs financières ou économiques (l'actif du bilan, le passif du bilan, la trésorerie, l'actif immobilisé, les capitaux propres, les dettes à long et moyen terme, le chiffre d'affaires, etc.)⁸

Évalué pour une certaine durée bien déterminée, le ratio indique une évaluation qui prend en compte le passé de l'entreprise et trace une tendance par rapport à des projections faites par les dirigeants de l'entreprise.

- Dans l'espace, le ratio permet à l'entreprise de se situer dans son propre secteur d'activité ou dans l'environnement économique global.
- Dans le temps, il permet de suivre l'évolution d'un nombre d'indicateurs internes ou externes.

A partir d'un ensemble de ratios, on peut confectionner le tableau de bord de l'entreprise qui synthétisera les informations dans le but de prendre des décisions.

1.2.2. Différents types des ratios

Compte tenu de toutes les combinaisons possibles, il existe une infinité de ratios. Il faut donc sélectionner une batterie de ratios représentative et adaptée aux objectifs recherchés par les utilisateurs⁹.

Les ratios sont habituellement regroupés en quatre grandes catégories :

⁸Chouam BOUCHAMA, Évaluation et choix des investissements. Ed Dar elgharb, Oran, 2002, pp157, 158.

⁹ Gérard MELYON, Gestion financière. Ed Breal, France, 1999, pp 145-152.

- ✓ Les ratios de structure ;
- ✓ Les ratios de liquidité ;
- ✓ Les ratios de rotation ;
- ✓ Les ratios de rentabilité.

a) Les ratios de structure : Les ratios de structure analysent principalement les grandes masses du haut du bilan. Ils expriment les conditions dans lesquelles l’entreprise assure son équilibre financier à partir des opérations du cycle de financement et des opérations du cycle d’investissement.

Les ratios retenus peuvent être appliqués soit dans une analyse liquidité, soit dans une analyse fonctionnelle.

Le tableau ci-dessous recense les ratios les plus fréquemment utilisés.

Tableau II-1 : Les principaux ratios de structure dans l’analyse Liquidité / Exigibilité

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Financement des immobilisations	$\frac{\text{Capitaux permanent}}{\text{Actif à plus d'un an corrigé}}$	Il vérifie la règle de l’équilibre financière. Supérieur à 1, il indique que le fonds de roulement liquidité (FRL) est positif.
Autonomie financière	$\frac{\text{Capitaux propre}}{\text{Capitaux permanents}}$	Ce ratio exprime le degré d’indépendance de l’entreprise. Il est obligatoirement inférieur à 1.
Stabilité du financement	$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Total actif}}$	Ce ratio indique la part des capitaux permanents dans le financement total de l’entreprise.
Indépendance financière	$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Total des dettes}}$	Ce ratio mesure l’indépendance de l’entreprise. Plus le rapport est proche de 0, plus la sécurité de l’entreprise se trouve compromise.
Part des concours bancaires dans l’endettement global	$\frac{\text{Crédit bancaire courants}}{\text{Endettement global}}$	Il traduit l’arbitrage réalisé entre les emprunts à MT et LT et les concours bancaires courants.

Source : Gérard MELYON, Gestion financière, Ed Breal, France, 1999, p142.

Tableau II-2 : Les principaux ratios de structure dans l'analyse fonctionnelle

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Couverture des emplois stables (Financement des investissements)	$\frac{\text{Ressources durables}}{\text{Emplois stable}}$	Il mesure le financement des emplois stables par les ressources durables.
Couverture des capitaux investis	$\frac{\text{Ressources durables}}{\text{Immobil. brut+BFR}}$	Ce ratio vérifie l'équilibre du financement. Un résultat faible exprime le besoin de financement
Taux d'endettement	$\frac{\text{Capitaux empruntés}}{\text{Ressources propres}}$	Ce ratio exprime le degré de dépendance de l'entreprise vis à vis des tiers.
Endettement à long et moyen terme	$\frac{\text{Dettes financières}}{\text{Ressource durables}}$	Ce ratio indique la part des dettes financières dans les ressources durables.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{Endettement global}}{\text{CAF}}$	Ce ratio indique le délai minimum, nécessaire au remboursement des capitaux empruntés, à travers la capacité d'autofinancement.
Financement du besoin en fonds de roulement	$\frac{\text{Fonds du roulement net global}}{\text{Besoins en fonds de roulement}}$	Ce ratio indique dans quelle proportion le FRNG couvre le BFR.
Capacité de remboursement	$\frac{\text{CAF}}{\text{Remboursement de dettes financières}}$	Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes financières à partir de la CAF. Ce ratio doit être supérieur à 2, pour signifier que seulement 50% de la CAF doivent être consacrés à ce type de remboursement.

Source : Gérard MELYON, op cit, p143.

b) Les ratios de liquidité : Les ratios de liquidité mesurent l'aptitude de l'entreprise à transformer ses actifs circulants en liquidité afin de faire face aux dettes à court terme. Ils sont établis dans le cadre d'une analyse liquidité - exigibilité.

Tableau II-3: Ratios de liquidité

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Liquidité générale	$\frac{\text{Actif à moins d'un an}}{\text{Dette à moins d'un an}}$	Il exprime le degré de couverture du passif à court terme par les actifs à court termes.
Liquidité réduite	$\frac{\text{Actif à moins d'un an (hors stocks)}}{\text{Dette à moins d'un an}}$	Il fluctue en fonction du montant des crédits accordés. La diminution de ce ratio indique une détérioration.
Liquidité immédiate	$\frac{\text{Disponibilité}}{\text{Dette à moins d'un an}}$	Ce ratio exprime la couverture des dettes à court terme par les disponibilités. Sa signification est très éphémère.

Source : Gérard MELYON, op cit, pp 144,145.

c) Les ratios de gestion ou de rotation : Les ratios de gestion peuvent être calculés dans l'approche liquidité que dans l'approche fonctionnelle.

Les ratios de gestion constituent l'un des points clés du diagnostic financier. Ils mesurent la rotation des composantes principales du besoin en fonds de roulement d'exploitation (stocks, créances, clients et dettes fournisseurs).

d) Les ratios de rentabilité : La rentabilité est l'aptitude à produire un résultat. Pour juger la rentabilité d'une entreprise, il convient de rapprocher son résultat des moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, c'est à- dire, du capital qui s'y trouve investi.

Les ratios de rentabilité contribuent à évaluer les résultats de l'entreprise en rapprochant sa capacité bénéficiaire à des grandeurs significatives provenant du bilan, du compte de résultat et du tableau des soldes intermédiaires de gestion.

$$\text{Rentabilité} = \frac{\text{Résultat}}{\text{Capitaux investis}}$$

De façon générale, les ratios de rentabilité se décomposent en deux grandes catégories :

- ✓ Ratios de rentabilité de l'activité ;
- ✓ Ratios de rentabilité des capitaux.

- **Ratios de rentabilité de l'activité** : Ces ratios mesurent la profitabilité de l'entreprise et traduisent la productivité du chiffre d'affaires. Les ratios qui figurent dans le tableau, sont déterminés à partir du compte de résultat.

Tableau II-4 : Ratios de rentabilité de l'activité

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Taux de marge commerciale	$\frac{\text{Marge commerciale} * 100}{\text{Coût d'achat des marchandises vendues}}$	Il donne un aperçu de la capacité de l'entreprise à dégager des profits.
Taux de marge nette	$\frac{\text{Résultat net} * 100}{\text{Chiffre d'affaire(HT)}}$	Ce ratio indique le résultat dégagé pour 100 Da de chiffre d'affaires.
Taux de valeur ajoutée	$\frac{\text{Valeur net} * 100}{\text{Chiffre d'affaire(HT)}}$	Ce ratio mesure l'apport spécifique de l'entreprise à sa production.

Source : Gérard MELYON, op cit, p148.

- **Ratios de rentabilité des capitaux** : Les ratios de rentabilité de l'activité sont complétés par les ratios de rentabilité de capitaux qui rapprochent un élément du résultat et un élément de moyen mis en œuvre appelé : « capital investi ».

Les ratios de capitaux les plus couramment calculés se ventilent en deux grandes catégories :

- ✓ Ratio de rentabilité économiques.
- ✓ Ratio de rentabilité financiers.

- **Ratio de rentabilité économique**: Ces ratios visent à exprimer la rentabilité de l'ensemble des actifs, c'est à dire l'intégralité des moyens mis en œuvre pour assurer l'activité de l'entreprise. Le résultat obtenu indique la performance de l'entreprise à partir des opérations d'exploitation.

$$\text{Actif économique} = \text{Immobilisation d'exploitation} + \text{BFR d'exploitation}$$

Le ratio de la rentabilité économique s'écrit :

$$\frac{\text{Résultat économique}}{\text{Actif économique}}$$

Ce ratio peut se décomposer comme suit :

$$\frac{\text{Résultat économique}}{\text{Actif économique}} = \frac{\text{résultat économique}}{\text{chiffre d'affaire}} * \frac{\text{chiffre d'affaire}}{\text{actif économique (vitesse de rotation de capital économique)}}$$

taux moyen
Économique (probabilité de l'entreprise)

La rentabilité économique dépend ainsi d'une part, de la politique de prix de l'entreprise et de la gestion de son exploitation et de l'efficacité sans utilisation de son capital, d'autre part. La performance de l'exploitation peut donc être améliorée par :

- ✓ Toutes actions visant à augmenter la rentabilité des ventes ;
- ✓ Toutes actions visant à augmenter la rotation de l'actif

On distingue habituellement deux ratios de R.E :

Tableau II-5 : Ratios de rentabilité économique

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Rentabilité économique brute	$\frac{\text{EBE}}{\text{Actif économique brut}}$	Ce ratio mesure l'aptitude du capital économique à générer des ressources potentielles de trésorerie
Rentabilité économique nette	$\frac{\text{Résultat}}{\text{Actif économique net}}$	Ce ratio mesure les performances de l'entreprise après prise en compte des amortissements «économiques » et des variations des provisions couvrant les risques d'exploitation.

Source : Gérard MELYON, op cit, p 151.

Ratios de rentabilité financière : La rentabilité financière exprime le rendement des capitaux investis par les bailleurs de fonds de l'entreprise (actionnaires, prêteurs).

Les ratios de rentabilité financière les plus fréquemment utilisés sont les suivant :

Tableau II-6 : Ratios de la rentabilité financière

Nom du ratio	Formule de calcul	Signification
Rentabilité des capitaux investis	$\frac{\text{Résultat courants+frais financiers}}{\text{Capitaux permanents}}$	Ce ratio est calculé à partir du résultat provenant des seules opérations liées à l'activité courante, c'est-à-dire à l'exclusion des opérations exceptionnelles. Il offre l'avantage de faciliter les comparaisons interentreprises
Rentabilité des capitaux propres	$\frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Capital propre}}$	Ce ratio exprime la capacité de l'entreprise à générer des bénéfices et à rémunérer les actionnaires soit sous forme d'affectation aux réserves

Source : Gérard MELYON, op cit, p152.

L'analyse relationnelle des ratios permet de décomposer le second ratio, afin de faire apparaître ses composants :

$$\begin{array}{ccccccc}
 \text{Résultat net de l'exercice} & & \text{résultat net de l'exercice} & & \text{chiffre d'affaire(HT)} & & \text{actif} \\
 \hline
 & = & & * & & * & \\
 \text{Capitaux propre} & & \text{chiffre d'affaire(HT)} & & \text{capitaux propres} & & \text{capitaux propres}
 \end{array}$$

1.3. Portées et limites de l'analyse financière

A travers l'étude de l'analyse financière présentée ci-dessus, on constate que les outils de cette analyse sont contestés dans leur forme et leur interprétation pour les raisons suivantes :

- Le rôle du fonds de roulement est souvent contesté, car s'il est parfois un bon indicateur de l'équilibre financier, il ne répond pas à l'analyse dynamique du fonctionnement de l'entreprise, il ne renseigne pas donc sur les flux financiers ou les flux réels qui sont venus modifier la consistance et le volume du capital au cours d'une période.
- Concernant la méthode des ratios, en traitant des données en provenance de documents de fin d'exercice (bilan, compte de résultat), elle se révèle purement statique.
- Les documents comptables ne rendent pas toujours compte de la réalité économique outre l'incidence de la dépréciation monétaire sur les comptes de l'entreprise.
- Les facteurs externes tels que : la politique monétaire, le taux d'inflation, la politique fiscale, ne seront pas pris en compte dans l'analyse.

2. Méthodes Statistiques

L'analyse financière telle qu'exposée précédemment, est une méthode classique d'appréhension du risque crédit. Sa réalisation, souvent longue, constitue un inconvénient majeur. De fait, cet outil n'est pas adapté à l'analyse d'une grande population de clients.

Pour cela, on a cherché à mettre au point un système susceptible de qualifier avec la plus grande sécurité le risque de défaillance des clients.

2.1. Les méthode du Scoring**2.1.1 Les objectifs du crédit-scoring**

L'objectif du crédit-scoring est de déterminer un score, qui est obtenu par la prise en compte de différents paramètres, dont le choix est important quant à la capacité « prédictive » du système. Après la réalisation de cette évaluation chiffrée, il suffit d'intégrer le score obtenu dans une grille d'appréciation préalablement « étalonnée ».¹⁰

2.1.2. Définition et méthodes

a) La quantification du risque : L'objectif de la fonction Score est de déterminer un nombre compris entre deux bornes, la borne inférieure et la borne supérieure.

Généralement, le scoring le plus faible correspond au risque le moins important, et le plus fort au risque le plus élevé. Ainsi le scoring du débiteur « idéal » doit être égal au montant de la borne inférieure¹¹.

b) La détermination des zones de risques et la lecture du score : Avant de procéder à une interprétation du score obtenu, le décideur doit mettre au point une « grille de lecture » résultant de différents étalonnages.

Cette grille détermine l'existence de différentes zones de risque. À titre illustratif, considérons la grille suivante :

¹⁰ Nicolas VAN PRAAG. Le crédit management et le crédit scoring. Ed. Economica, Paris, 1995, p41

¹¹Nicolas VAN PRAAG, opcit, p42.

Tableau II-7 : La grille « scoring »

Score	Risque encouru	Décision
Entre borne inf. et 150	risques très faibles	accord quant à l'opération envisagée
Entre 151 et 200	risques faibles	accord quant à l'opération envisagée
Entre 201 et 250	risques moyens	accord après seconde analyse du décideur
Entre 251 et 300	risques forts	accord après seconde analyse du décideur
Entre 301 et 350	risques très forts	accord après visite client et audit complet
Entre 351 et borne sup.	risques insupportables	refus automatique du décideur

Source : Établie par nos soins.

La détermination des zones de risque doit être réalisée par le décideur soit à l'aide des seuls renseignements que peut lui fournir son fichier de clients, soit en les croisant avec d'autres sources externes à l'entreprise. Il procédera aux analyses de ses meilleurs clients, de ses clients les plus à risque, des entreprises qui ont cessé leur activité, etc.

2.2. Les systèmes experts

Dans les systèmes experts, l'approche est de nature qualitative. Elle cherche à reproduire de façon cohérente les règles de décision des experts en matière de crédit ou leurs systèmes d'évaluation du risque. On détermine ces règles de manière totalement empirique, en interrogeant les experts, les responsables crédits, sur leurs pratiques, en confrontant leurs avis et en leur demandant de valider collectivement les règles de décision émergeant de ces discussions et confrontations¹².

Cet ensemble de règles assorties de pondérations servira à décrire les caractéristiques de risque de l'emprunteur et à lui attribuer une note. Ces systèmes sont en vigueur dans les banques mais aussi dans les agences de rating.

¹² Michel DIETSH et Joel PETEY. Mesure et gestion de risque de crédit dans les institutions financières. Ed Revue banque, Paris, 2002, pp 45-47.

2.2.1. L'objectif des systèmes experts des banques

Les systèmes experts ont pour objectif :

- De constituer un cadre d'analyse normatif (règle d'experts) qui permet d'identifier, et de mesurer le risque des emprunteurs ;
- D'intégrer ces règles dans des systèmes de décision opérationnels.

Parmi les principaux systèmes experts, on peut citer la méthode des ratios, essentiellement fondée sur l'analyse financière, la méthode anglo-saxonne dites 5C (capital, character, collateral, capacity, conditions) ou les systèmes experts utilisés dans le domaine du crédit à la consommation et qui traitent plus particulièrement des informations qualitatives sur la situation personnelle des utilisateurs potentiels de ce type de crédit.

Dans les systèmes experts utilisés pour évaluer le risque des entreprises, les informations utilisées sont à la fois :

a) Des informations sur les caractéristiques financières des emprunteurs

- Structure financière, solidité financière et état des dettes ;
- Réputation, ancienneté des relations de la clientèle ;
- Politique financière et autofinancement ;
- Niveau de profitabilité et stabilité temporelle des profits ;
- Niveau des garanties, etc.

b) Des informations sur le marché où opèrent les emprunteurs et la position concurrentielle de ces derniers

- Position des produits de l'entreprise sur le marché ;
- État de la technologie et des performances productives de l'emprunteur dans son secteur ;
- Évaluation du management de l'emprunteur ;

- Position du secteur dans le cycle économique.

Les agences de notation déclarent accorder le poids le plus important au second type de variables, celles qui décrivent l'état de l'industrie dans laquelle l'entreprise intervient ainsi que sa position sur le marché. Ces éléments, position de leader ou non, état des coûts et de la technologie, perspectives d'évolution de l'offre et de la demande, constituent en quelque sorte les « fondamentaux » de l'évaluation du risque dans de tels systèmes experts.

2.2.2. Les avantages et les limites du système expert

Les avantages du système expert sont les suivants :

- Il est de nature qualitative, mais il intègre toujours des normes quantifiées ;
- Il est construit à partir de l'expérience et fait l'objet d'une validation à posteriori ;
- Il est facilement intelligible, car il reproduit le mode de raisonnement des experts en matière de crédit ;
- Il intègre des effets d'environnement (l'état de l'industrie) dont l'interaction avec les variables financières et complexes et contribue ainsi à la prévision de l'évaluation du risque ;
- Il sait intégrer des informations qualitatives et aussi traiter de la complexité d'interactions entre les variables déterminant le risque ;
- Il ne réclame pas de disposer de longs historiques de données (il s'appuie sur l'expérience). Cependant, les systèmes experts sont soumis à d'importantes limites :
- Ils peuvent accorder une part importante à la subjectivité dans la mesure où certaines informations sont obtenues par des procédures d'interviews auprès des experts des différentes appréciations de la qualité du management d'un dirigeant célèbre et celles d'un dirigeant inconnu des médias ;
- Aux jugements des experts les plus influents dans l'institution financière est accordée une part plus importante ;

- L'historique des notations des agences de rating montre qu'au cours du temps le taux de défaut associé à un rating donné change et que la corrélation entre les notes et les probabilités de défaut varie dans le temps ;
- L'appréciation d'un phénomène d'auto réalisation des croyances : une entreprise bien notée par un système expert aura tendance à mieux se comporter qu'une entreprise moins bien notée;
- Il est difficile de définir les procédures scientifiques de test des résultats de ces systèmes car ils reposent sur l'expérience des experts.

2.3. Le ranking

2.3.1. Définition

Le ranking est une technique qui vise à classer, en termes de risque, un client par rapport à l'ensemble des débiteurs de l'entreprise (du moins risqué au plus risqué).

Ce classement ne se substitue pas à l'analyse du risque de défaillance de chaque client, mais y ajoute une dimension supplémentaire en le comparant à celui de l'ensemble de la clientèle de l'entreprise¹³.

2.3.2. Avantages et utilisations

Le ranking permet de relativiser le risque d'un client.

En effet, pour un client donné, si le crédit managé s'en tient à l'analyse de son risque de défaillance, il constatera que celui-ci est plus fort et sera tenté de prendre des mesures pour le limiter. En positionnant son client par rapport à l'ensemble de sa clientèle, la banque va peut être se rendre compte que celui-ci ne fait pas partie des clients les plus risqués. On peut en conclure que dans un marché en difficulté ou dans une conjoncture défavorable, le client en question résiste mieux que ses concurrents à la crise par une meilleure gestion, une politique commerciale plus adaptée et de meilleurs produits. Il est donc possible de ne pas réduire son plafond de crédit.

¹³ Axelle LABADI et Olivier ROUSSEAU. Op cit, pp201, 202.

A l'inverse, en cas de situation économique favorable, un client dont le risque de défaillance diminue peut descendre dans le classement de l'ensemble des débiteurs. Cela signifie que son risque diminue moins vite que celui de l'ensemble des clients de l'entreprise. Il est nécessaire alors d'analyser pourquoi elle est moins performante que les autres clients.

2.4. La méthode des points de risque

2.4.1. Définition

La méthode des points de risque consiste à affecter des notes à un certain nombre d'éléments de risque choisis pour leur pertinence.

Elle permet une cotation de chaque client et donc la fixation d'un encours maximum autorisé assorti ou non d'un délai de paiement normatif.

Le principe de base de cette méthode est qu'il est possible de porter un jugement sur une entreprise en termes de risque à l'aide d'éléments non financiers. De plus, l'avantage de cette analyse est de mettre à jour quotidiennement l'appréciation du risque.

Les commerciaux vont donc naturellement constituer la principale source d'information de la méthode des points de risque. Leurs connaissances permettent une analyse dynamique dans la mise en œuvre du système d'information¹⁴.

2.4.2. Organisation d'un système de points de risque

Le choix des critères va déterminer l'efficacité de la méthode. Il est par ailleurs évident que l'on ne retrouvera pas les mêmes critères de risque dans chaque secteur. Il s'agit, dans un premier temps, d'identifier ces indicateurs de risque. Cette première phase ne peut se faire qu'avec l'aide de la force de vente. Les indicateurs seront retenus selon deux critères : L'importance du critère pour l'évaluation du risque d'une part, la disponibilité et le coût de l'information d'autre part. Plus l'indicateur proposé par les commerciaux sera jugé important

¹⁴Axelle LAABADI et Olivier ROUSSEAU. Op cit, p202-204.

pour l'évaluation du risque et plus l'accès à l'information sera simple et moins coûteux, plus il aura de chance d'être retenu.

On pourra ainsi dégager les meilleurs indicateurs de profil et de comportement qui sont susceptibles de renseigner sur le risque que représente le client. Des indicateurs financiers peuvent également être retenus pour enrichir l'analyse. Il est ensuite nécessaire d'établir un système de cotation de chaque élément de risque choisi.

La note finale de l'entreprise est déterminée de la manière suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Nombre de points}}{\text{Nombre de lignes renseignées}}$$

Ce système permet de coter une entreprise même si toutes les informations ne sont pas disponibles. Il est également possible de pondérer plus ou moins fortement les éléments de risque.

L'historique de la note doit aussi être conservé. La tendance qui se dégagera permettra ainsi de porter un jugement pertinent sur l'évolution de la solvabilité du client.

L'établissement de la limite de crédit peut se déterminer en fonction de la note.

2.5. L'analyse neuronale

Les réseaux de neurones appartiennent à la catégorie des techniques regroupées sous le terme « d'intelligence artificielle ». Ces techniques s'inspirent du comportement intelligent des humains dans la mise au point des systèmes informatiques d'analyse.

L'analyse neuronale regroupe aujourd'hui des modèles dont l'intention est d'imiter certaines fonctions du cerveau humain, en reproduisant certaines de ses structures de base. Elle est inspirée d'un modèle neurophysiologique d'apprentissage.

2.5.2. Les principes de fonctionnement d'un réseau de neurones

La modélisation et le fonctionnement de ce type de systèmes sont complexes. Le système est constitué de « neurones », fonctionnant sur le modèle d'un neurone humain ; ces derniers sont reliés les uns aux autres, de façon à constituer un réseau.

On peut considérer un neurone comme étant une unité permettant de traiter une certaine somme d'informations et d'en redistribuer aux autres unités du système.

Les inputs sont les données quantitatives concernant une entreprise (chiffre d'affaires, effectif, ratios,...). Le neurone effectue la somme algébrique pondérée des inputs.

Si cette somme dépasse un certain seuil prédéfini, le neurone se déclenche et transmet à son tour une information (output) aux autres neurones. Dans le cas contraire, le neurone n'est pas activé et ne transmet rien.

On dispose donc, d'un système à plusieurs couches ou chaque neurone possède un rôle spécifique, en particulier celui de recevoir des informations et d'en redistribuer aux autres neurones.

Le système de connexion entre les neurones joue un rôle important. En effet, on considère que si deux neurones connectés entre eux sont activés au même moment, la connexion qui les relie doit être renforcée ; dans le cas contraire, elle n'est pas modifiée.

La valeur que va recevoir un neurone en entrée dépend donc de la somme des valeurs des neurones auxquels il est connecté ainsi que du poids de la connexion avec ces neurones.

Le phénomène d'apprentissage va provenir de la possibilité de modification du poids de connexions. La somme des valeurs transmises par chaque neurone au neurone final constitue la note de l'entreprise étudiée.

2.5.3. Avantages et limites

Parmi les nombreux avantages de cette méthode on trouve :

- **La facilité de construction** : La simulation informatique d'un réseau de neurones, pour une petite application, est simple et ne nécessite qu'un temps de développement assez court ;
- **La capacité de généralisation** : Il devient intéressant de disposer d'un système qui puisse, à partir d'un ensemble d'exemples, apprendre à retrouver des règles sous-jacentes ou à mimer les comportements qui permettent de résoudre le problème ;
- **La capacité d'adaptation** : La maintenance d'un réseau de neurones présente dans ce cas l'avantage d'être relativement aisée. Lorsque le système perd de ses performances de distinction, il suffit tout simplement d'une mise à jour sur une nouvelle base d'exemples pour qu'il retrouve de nouveaux critères de séparation. On dispose ainsi d'un outil qui peut se « reprogrammer ».

En ce qui concerne ses limites:

- L'un des principaux reproches fait aux réseaux de neurones tient dans leur incapacité à expliquer les résultats qu'ils fournissent ;
- L'utilisateur pourra seulement savoir s'il refuse ou accorde un crédit à telle entreprise selon la logique de l'établissement qui a fourni la base d'exemples. Mais il ne saura pas sur quels éléments le système s'est basé pour juger de la solvabilité de l'entreprise ;
- L'analyse neuronale n'est pas apte à résoudre tous les problèmes du service crédit. Ce n'est qu'une méthode optimale d'analyse de données. Elle travaille avec des informations quantitatives tirées des comptes de l'entreprise, et par conséquent souvent anciennes.

Section03 : Masure de couvertures des risques de crédit d'exploitation :

Bien que l'analyse minutieuse du dossier de crédit constitue le meilleur moyen de garantie pour limiter les risques de crédits, pour améliorer la sécurité des engagements, et surtout pour se couvrir du risque de non-remboursement, le banquier ou la banque est contrainte de mettre en œuvre des procédures de contrôle de ce dernier suivant les instruments de gestions ci-après :

Parmi la gestion des risques de crédit bancaire on trouve la prise de garanties avec ses différentes formes et les règles prudentielles

La prise de garantie : Pour améliorer la sécurité de ces engagements, et surtout pour se couvrir du risque de non remboursement, pour NAKAMURA.¹⁵

On distingue les garanties réelles et les garanties personnelles.

1. Les garanties réelles :

Les droits réels sont un droit d'une personne sur une chose. Au niveau juridique ces garanties sont appelées « cautionnement réel » selon HADJ SADOK.¹⁶

On distingue deux formes de garanties réelles :

a) Le nantissement :

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en débiteur remet à la créance. Si le bien remis en garantie est meuble, on parle de gagée, s'il s'agit des revenus d'immeuble, on appelle cela l'antichrèse.

b) L'hypothèque ou sûreté réelle immobilière :

L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement, elle est sollicitée en couverture de crédit d'investissement. L'hypothèque se définit comme étant l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité.¹⁷

¹⁵NAKAMURA L.I (1993), « Recent research in commercial banking : information and lending », Financial markets, institutions and instruments, vol 2,n5,1993,p73-88

¹⁶ HADJ SADOK T (2007), les risques de l'entreprise et de la banque, Edition Dahlab p11

2. Les suretés personnelles :

Les suretés personnelles Elles garantissent l'exécution d'une obligation par un débiteur, elles ont pour objectif de consolider les chances de paiement du créancier, le prémunissant contre l'insolvabilité du débiteur.¹⁸

Le cautionnement est un contrat unilatéral qui correspond au fait que « la personne qui se rend caution d'une obligation se soumet envers le créancier à la satisfaire, si le débiteur ne la satisfait pas lui-même.¹⁹ La caution délimite son engagement en termes de somme et de durée avant de formuler son engagement. Il existe deux formes de caution:

- La caution simple qui s'engage à payer à la place du débiteur après des poursuites du débiteur par le créancier
- La caution solidaire qui s'engage à rembourser sans pouvoir exiger que le créancier commence par poursuivre le débiteur.

L'ensemble des garanties font l'objet d'un acte à condition suspensive. Il y a une part d'événements incertains. C'est-à-dire qu'elles ne sont utilisées qu'en cas de défaillance du débiteur.

Les règles en matière des garanties doivent être très précises car elles nécessitent une procédure très minutieuse et spécifique. Il ne faut cependant pas oublier que les suretés ne réduisent pas le risque de non remboursement à zéro compte tenu de la complexité de certains dossiers, des délais de traitement et de la qualité des garanties. Dans des situations spécifiques les sûretés peuvent totalement être remises en question. En effet des garanties peuvent perdre une grande partie de leurs valeurs et ne plus couvrir la créance.²⁰

Les règles prudentielles :

La réglementation prudentielle trouve sa nécessité dans la divergence d'objectifs qui peut s'instaurer entre les banques et les régulateurs. De nombreux facteurs concourent à inciter les

¹⁷<http://www.cours-de-droit.net/les-differentes-suretes-reelles-immobilières-a121609094>

¹⁸ BARTHEZ, HOUTCIEFF D (2010), les suretés personnelles, édition LGDJ p60

¹⁹ AYNES L (1997), le cautionnement, édition Dalloz p10

²⁰ BERGER A.N. et UDELL G.F.(1990), " collateral,loan Quality, and Bank Risk' 'journal of Monetary Economics, vol 25,p21-41

établissements à prendre des risques, y compris des risques importants dans certains cas, Ce faisant, ils mettent en péril l'ensemble du système à cause des effets de contagion. Par ailleurs, la définition d'un dispositif prudentiel se heurte à plusieurs problèmes : les antagonismes entre réglementation et concurrence, les risques d'effets pervers des nouvelles mesures, ou de discrimination entre les établissements en sont des exemples. La réglementation actuelle, ses forces et ses faiblesses, sont une résultante directe de l'impératif de sécurité et des dilemmes qu'il engendre.

1 LA NÉCESSITÉ DU CONTROLE PRUDENTIEL :

Les dirigeants des banques ont un objectif de rentabilité qui peut entraîner des prises de risques importantes. Un exemple connu et extrême est celui des fuites en avant ». Dans une conjoncture difficile, un établissement peut prendre des risques inhabituels s'ils lui procurent des chances de gain importantes. Ce comportement est même rationnel dans le cas limite où la probabilité de faillite est devenue significative. En l'absence de nouvelle prise de risque, l'échec est quasi - certain, alors qu'une prise de risques élevés comporte une probabilité, faible mais non nulle, de réussite. En pratique, le cas est rare, mais la prise de risques est normale et nécessaire dans la banque, puisque les résultats sont toujours attachés à des risques forts ou faibles. La finalité du contrôle des risques est de garder la maîtrise du processus et d'en fixer les limites. Mais, si le risque se concrétise avec une ampleur inattendue, il engendre une défaillance. Le défaut d'un seul établissement met en péril tout le Système. Il est « contagieux » et tend à se propager spontanément à cause des liens financiers interbancaires très denses. Il peut déclencher une cascade de difficultés d'autant plus importantes que celui qui est en défaut est un établissement de grande taille. Comme les établissements sont intersystémiques, la clique globale du dépendants, chacun contribue au risque système que la banque souhaite contrôler.

En outre, il existe des raisons de fond qui tendent à accentuer les comportements de prise de risque au - delà des classiques arbitrages entre risque et rentabilité. La prise de risque des établissements bancaires est sujette au phénomène de hasard moral bien connu dans les problèmes d'assurance. Un opérateur assuré prend plus de risques que s'il ne l'était pas, précisément parce qu'il n'en subit pas toutes les conséquences. Or les dirigeants et les actionnaires sont assurés par leur responsabilité limitée, et les systèmes d'assurance des dépôts protègent les débiteurs, ce qui fixe un plafond aux pertes possibles. Dans de telles conditions, le risque est

avanttage car il accroît les perspectives de gain sans modifier les perspectives de pertes pour les responsables des banques, comme pour des tiers.

Une analogie conceptuelle est fréquemment utilisée pour souligner la rationalité de ces prises de risques. La situation des banques s'apparente à celle de l'acquéreur d'une option d'achat d'action. L'option lui donne le droit d'acheter une action à un prix d'exercice fixé à l'avance (par exemple 100). Si l'action monte (elle passe à 120), l'exercice de l'option procure un gain, car il paie 100 ce qu'il peut immédiatement revendre 120. Si elle baisse, il ne perd que la prime qu'il a payée pour acquérir son option. Son droit vaut d'autant plus que le prix de l'action est volatile. Dans une large mesure, les dirigeants des banques détiennent une option sur les résultats.

Positifs, assortie d'une assurance sur les pertes. Dans ce cas, plus les résultats sont risqués, plus les gains espérés sont élevés. La prise de risque est rationnelle comme elle l'est pour tout détenteur d'option.

2 LES DILEMMES DES AUTORITÉS DE TUTELLE :

Face à l'impératif de sécurité, la tutelle est confrontée à, au moins, deux) dilemmes : les antinomies entre réglementation et concurrence, et la nécessité d'éviter les effets pervers de l'assurance « tous risques ».

A. La réglementation et la concurrence :

Le trop de réglementation est incompatible avec la concurrence car il l'empêche. Inversement, les forces de la concurrence tendent à rendre inefficaces les règles trop strictes. La réglementation se veut libérale et compatible avec une concurrence, nationale et internationale, où les différents opérateurs sont à égalité. Ce n'est pas seulement un souhait légitime pour assurer un terrain de jeu concurrentiel égal pour tous. C'est aussi nécessité.

La déréglementation s'explique par les innovations de la concurrence qui rendent les anciennes règles désuètes et inefficaces. L'histoire récente des systèmes bancaires en donne des exemples multi ples. Ce sont les entraves à la concurrence que le cloisonnement des activités de marche et d'intermédiation, aux États - Unis et au Japon, engendrent. Un exemple bien connu est celui de la mise en place, dans les années 1970, par les Investment Bankers nord - américains des fonds de placement à court terme rémunérés, qui concurrençaient les dépôts à vue des banques

commerciales. Cette concurrence inégale pour la collecte des ressources a rendu nécessaire la suppression de la réglementation plafond nant les rémunérations des dépôts à vue bancaires.

Le trop de concurrence » nuit également dans les périodes de transition. En éliminant dans un premier temps les règles existantes, la déréglementation libère une concurrence risquée pour certaines catégories d'établissements. L'abandon progressif des règles anciennes engendre des risques qui se sont concrétisés de manière parfois spectaculaire. Les défaillances des Shavings and Lorans nord - américains pendant toute la phase de déréglementation intense de leurs activités en témoignent. Aujourd'hui. Le décloisonnement des métiers au Japon signifie que les opérateurs peuvent empiéter sans entrave sur leurs marchés respectifs. L'intensification brutale de la compétition est une source de risque majeure si elle n'est pas suffisamment organisée et progressive.

B. Le contrôle des risques et l'assurance des risques :

Toute règle qui limite les conséquences pour les banques des prises de risques est un facteur d'incitation au risque et engendre un effet pervers. Contraire aux objectifs. Le problème de la tutelle est de contrôler les risques tout en laissant les établissements supporter les conséquences, et non de neutraliser ces conséquences. L'idéal serait de contrôler les risques sans avoir à les assurer. L'exemple de l'assurance des dépôts aux États - Unis est exemplaire à cet égard. Si les déposants supportent les conséquences des faillites, ils sont incités à exercer a priori leur fonction de contrôle des banques. Il s'agit d'une des raisons avancées pour ne pas protéger intégralement les créanciers, car ils exercent alors une « police sur les banques qui en fait des alliés objectifs de la tutelle.

D'un autre côté, ne pas garantir leurs ressources est illégitime et inefficace. Si l'éventualité de défaut devient probable, les créanciers n'ont d'autre solution que de retirer leurs fonds avant la défaillance, dès que des premiers signes inquiétants apparaissent. Cela ne fait qu'aggraver et précipiter le problème. Un inconvénient majeur d'assurance des dépôts est de subventionner la prise de risque. Habituellement, les prêteurs imposent des règles de prudence aux entreprises car leurs engagements sont en risque en cas de défaut. Cette discipline n'a pas d'équivalent dans le secteur bancaire pour les déposants. La pénalité à la prise de risque sous l'initiative des débiteurs a existé pas à priori. Elle apparaît seulement a posteriori, lorsqu'il est trop tard. L'assurance des dépôts, en supprimant le contrôle a priori par des débiteurs, est bien une

incitation à la prise de risque. Elle équivaut à une subvention dont la valeur croît avec les risques pris.

3 -LE DISPOSITIF PRUDENTIEL :

Pour faire face à ces dilemmes, la tutelle a été amenée à redéfinir radicalement les règles. La réglementation prudentielle comporte des volets classiques et des volets nouveaux. Le dispositif a priori a pour objet de contrôler les risques pris par les établissements et de les contenir dans certaines limites pour assurer la sécurité du système. Le dispositif a posteriori vise à faire face aux difficultés lorsqu'elles surviennent en dépit des garde-fous mis en place. La présentation ci-dessous donne un bref aperçu du dispositif a priori, avec, notamment, les systèmes de couverture des risques dont bénéficient les déposants. Le reste est consacré au contrôle a priori. Certaines règles classiques en font partie et sont rappelées. Mais le pivot de la réglementation nouvelle est constitué des règles dites « d'adéquation en capital » qui sont plus largement détaillées. Leur discussion est subdivisée à son tour en plusieurs parties. L'une est consacrée à la réglementation actuellement en place, et les autres à ses extensions, prochaines (les risques de marché) et en cours de discussion (le risque de taux d'intérêt).²¹

²¹JOEL BESSIS « gestion des risques et gestion actif passif des banques » édition DALLOZ p51-54

Conclusion:

La gestion des risques dans les établissements de crédit subit actuellement, sous la pression des contraintes réglementaires, une profonde transformation.

D'une part, la complexité et l'imbrication croissante des divers risques élémentaires pris par les banques rend nécessaire une gestion intégrée des risques. En prêtant et en empruntant sur des durées différentes, à des taux différents et dans des devises différentes, la banque effectue une triple transformation et court trois risques de liquidité, de taux et de change qui viennent s'ajouter au risque de solvabilité sur ses prêts. De plus, les risques d'impayés sur les remboursements de créances et les risques de pertes pris sur les marchés accroissent le risque d'il liquidité, lequel peut déboucher sur des conditions de refinancement plus difficiles et, in fine, sur un nouveau risque de taux. Aussi, la gestion de bilan, longtemps limitée à la gestion des risques de taux et de liquidité pris par la banque dans son activité commerciale ne prend sa pleine dimension qu'en étendant son objet à la gestion de l'ensemble des risques sous contrainte du respect de toutes les normes réglementaires.

D'autre part, les banques sont soumises à l'obligation de disposer de fonds propres à hauteur des risques qu'elles souhaitent prendre et à la nécessité de les rémunérer de manière satisfaisante si elles veulent pouvoir s'en procurer de nouveaux pour développer leur activité. Dans ces conditions, elles gèrent de plus en plus leurs risques dans une approche de maximisation des profits à niveau de fonds propres, c'est - à - dire de risques, donné. Du coup, la gestion des risques connaît une révolution aussi fondamentale que celle opérée par la gestion de patrimoine avec l'introduction des méthodes d'évaluation des actifs financiers et l'utilisation, désormais courante, des droites de marché, la rentabilité exigée croissant avec le risque.

La sécurité des établissements implique une gestion intégrée des risques ; leur rentabilité passe par un pilotage selon le couple risque / rentabilité.

Chapitre III :
Analyse d'un dossier de
crédit d'exploitation au
niveau de GRE BADR

Tizi-Ouzou 015

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Section 1 : PRESENTATION DE DE L'ORGANISME D'ACCUEIL

Nous aborderons dans cette première section successivement l'historique et la mission, l'objectif et l'organigramme général de la BADR et le groupe régional d'exploitation et le service du crédit enfin l'organigramme de regroupement général d'exploitation de Tizi-Ouzou.

1-1 Historique de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) 50 est un établissement financier étatique créé sous forme de société anonyme par décret n° 82-106 du 13 mars 1982, au capital social de 2.200 .000.000 DA, et sa mission est le Développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. En application de la loi n° 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale gérante de l'activité de réception de fonds publics, d'octroi de crédit et de fourniture de moyens de paiement à la clientèle. En 1999, son capital a été porté à un seuil de 33 000 000 000 DA. En 2005, les pouvoirs publics ont décidé de recentrer la mission et les activités de la BADR sur le financement de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et des activités connexes, et le financement des programmes de développement rural.

Le réseau de la BADR comprend à ce jour 295 Agences Locales d'Exploitation (ALE) et 39 Groupements Régionaux d'Exploitation (GRE), ainsi que 47 divisions, et plus de 6 700 cadres et salariés travaillant dans les structures centrales, les groupements régionaux et les sites d'exploitation des agences, est à la portée de son réseau et la taille de ses effectifs, elle est la première banque en Algérie.

1-2 La mission de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre aux besoins économiques et générer une volonté politique pour restructurer les systèmes agricoles, assurer l'indépendance économique du pays et améliorer le niveau de vie de la population rurale. Ses principales tâches sont:

- Traiter toutes les opérations de crédit, de change et d'espèces
- Ouvrir un compte pour toute personne qui en fait la demande
- Recevoir les dépôts à vue et à terme

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

1-3 L'objectifs de la BADR :

Conforme aux règles Une gestion rigoureuse des coffre-fort bancaires en dinars et en devises : --la garantit le développement harmonieux de la banque dans les métiers concernés.

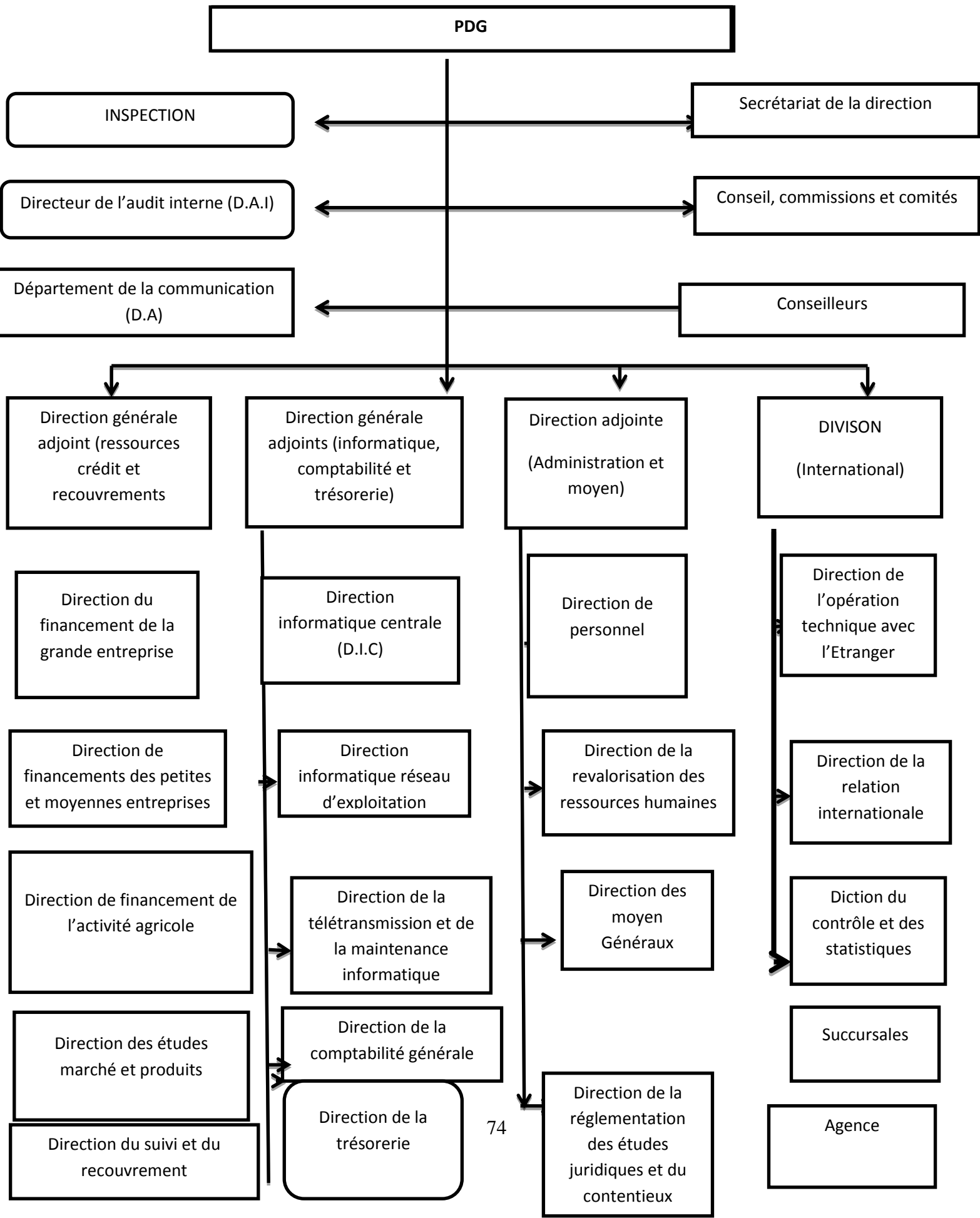
-l'extension et le redéploiement de son réseau.

-répond aux besoins des clients en leur proposant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.

-S'adapter à une gestion dynamique en termes de reprise Développer l'entreprise en introduisant de nouvelles techniques de gestion (ex. marketing) et en insérant de nouvelles gammes de produits .

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

1-4 Organigramme général de la BADR:



Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

1-5 le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou GRE015 :

1-5-1 Définition du sens de fonctionnement :

La Direction Régionale des Opérations a pour objectif de garantir la qualité du service rendu à ses clients du Centre DER et de développer les ressources humaines dans une optique de développement durable.

- Elle garantit l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du plan stratégique de l'organisation ;
- Elle contribue à accroître la satisfaction de la clientèle et la part de marché.
- Elle élabore des plans de développement pour ses employés dans sa zone géographique.

Chaque DER compte 60 à 70 centres. DER est divisé en plusieurs départements, qui sont regroupés entre 10 et 15 centres. Ainsi, le Directeur du Centre s'appuie sur la Direction Géographique, qui est dirigée par le Directeur de Département, à qui il rend compte de ses activités. Le chef de division est lui-même subordonné au directeur régional des opérations.

Le groupement régional d'exploitation de Tizi-Ouzou, BADR015, est l'un des services d'exploitation de l'institution centrale de la banque agricole et du développement rural. Il est situé rue Bouzard Cherif à Tizi-Ouzou et compte 92 agences locales d'exploitation. Le service comptable et administratif assure les tâches comptables et administratives. La Direction Monétique et Moyens de Paiement traite les paiements par des moyens tels que le virement électronique et les cartes bancaires. La Direction du crédit et du commerce extérieur propose des prêts et négocie des contrats de commerce extérieur. Le Département Animation Commerciale crée et commercialise des animations pour enfants.

1-5-2 RÔLE DU GROUPE D'EXPLOITATION RÉGIONAL :

Dans ce groupe d'exploitation, chaque service joue un rôle dans la définition des objectifs de l'organisation comme suit :

- Aider les agences à développer et à définir les objectifs des agences d'exploitation locales concernant le segment des paiements électroniques ;
- Fourniture de guichets automatiques magnétiques cartes ou cartes de paiement aux clients ;

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

- Création de rapports sur sa hiérarchie ;
- Mise à disposition des documents inhérents à son domaine d'activité ;
- Consultation et mise à disposition de la centrale des risques et des encours des banques algériennes ;
- Sur Une évaluation de la cote de risque emprunteur des un client « engagé ». Puisque le sujet de notre article porte sur les services de crédit, il est plus approprié pour nous de le proposer.

1-6 Service du crédit :

1-6-1 Rôle et relations fonctionnelles du service du crédit :

1-6-1-1 Rôle du service du crédit :

Établir et suivre le crédit autorisé :

- Recevoir et enregistrer les dossiers de crédit ;
- Gérer les dossiers clients liés au crédit ;
- Contrôle de la cohérence des documents reçus sur les règles d'octroi de crédit : Propositions de mise en œuvre du concours ;
- Dépôt des demandes de crédit auprès des agences et comités régionaux, information, assistance et conseil aux clients : études et évaluations de risques.

1-6-1-2 La relation fonctionnelle du service crédit :

Il est indéniable que le service crédit est l'interface la plus connectée entre l'agence et le réseau bancaire. En effet, le service crédit, par l'intermédiaire du directeur d'agence, entretient une relation fonctionnelle avec les autres services de l'agence et toutes les structures de la banque, à savoir :

-le service commercial commerce extérieur, pour assister les clients dans les transactions avec les partenaires étrangers ;

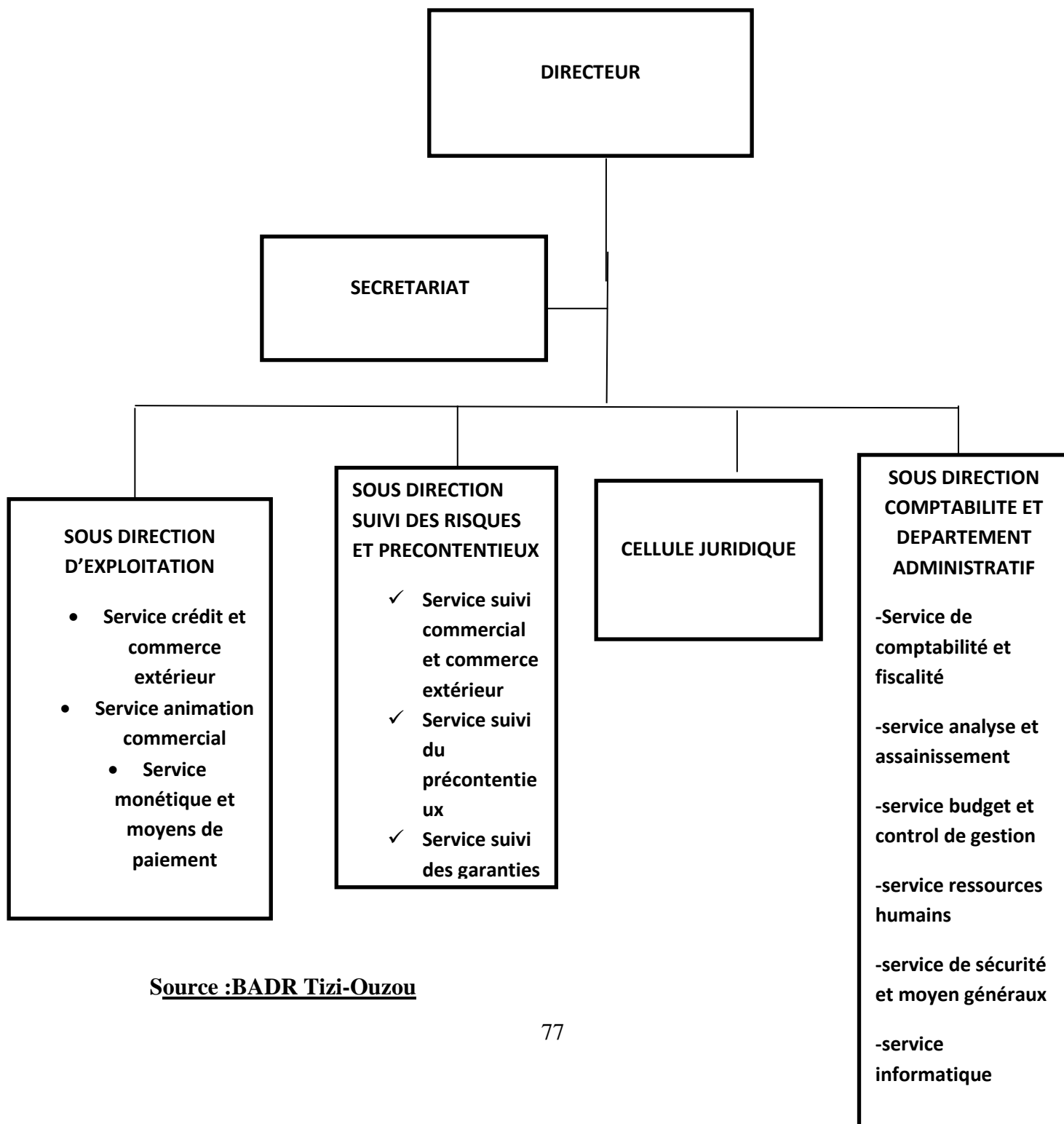
Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

- le service crédit département en matière de recherche de crédit, d'évaluation des risques et de mise en œuvre Fournir une assistance et des conseils ;

- Département financier pour les besoins financiers (lettres de crédit permanentes, appels de fonds, etc.) et la mobilisation de crédit (chaînes de billets, tableaux d'amortissement des crédits, etc.) :

- Service de recherche juridique et contentieux pour l'orientation et le conseil juridique,

1-7 Organigramme du groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou :



Source :BADR Tizi-Ouzou

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Section 02 : étude d'une demande de crédit d'exploitation :

La présente demande a été introduit par une importante relation « **S P A LAITERIE DRAA BEN KHEDDA** », exerçant l'activité de production lait et produits laitiers sous forme d'une société par action.

La demande de crédit sollicite la mise en place d'un crédit d'exploitation sous forme d'un découvert mobilisable d'un montant de **5 000 000**

2.1) Identification de la relation :

2.1.1) Constitution de dossier :

- Une demande de crédit signée et cachetée précisant la nature, le montant et la destination des crédits sollicitent.
- Rapport d'expertise.
- Une copie légalisée du registre de commerce.
- Carte fiscal.
- Extrait de rôle puré.
- De attestation de mise a jour CNAS, CASNOS.
- Bilan réels des exercices 2014 ; 2015; 2015 et TCR prévisionnel.
- Situation comptable au 30/04/2017.
- Budget de trésorerie prévisionnel.
- Plan de financement.
- Rapport commissaire au compte 20151.
- PV de visite sur site.

2.1.2) Identification du demande de crédit :

2.1.2.1) Présentation de l'affaire :

La **S P A LAITERIE DRAA BEN KHEDDA** exerçant depuis 28 05 2001 l'activité de production de lait et produit laiterie sous forme d'une société par action, dont le siège social situé **RUE KASRI AHMED DBK** Wilaya de Taziouzo son capital est de l'ordre de 200 000 000.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

2.1.2 .2) présentation de l'activité :

La société évolue dans le secteur d'agroalimentaire plus précisément dans la production de lait et les produit laiterie et de la commercialisation de ces produits a DBK Wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1.3.4)Le type de clientèle et de marché :

Le lait constitue un produit de base dans le modèle de consommation algérien. Sa part dans les importations alimentaires totales du pays représente environ 22 %. Ainsi, entre 1982 et 1992, l'Algérie a importé en moyenne et par an 369 millions de dollars US en laits et produits laitiers

La laiterie-fromagerie de Draa Ben KHEDDA fut créée en 1971, dans le cadre de l'Office National Algérien du Lait et des Produits Laitiers Son objectif premier était de répondre au développement et aux besoins laitiers de la wilaya de Tizi-Ouzou.

2.1.2.4) Le produit :

Le chiffre d'affaire de l'entreprise est principalement réalisé suite à la vente de sa propre production qui constituée de le lait et les produits laitiers.

2 .1 .3) La relation banque-entreprise :

2 .1.3.1) Historique de la relation :

Tassili de DBK est un ancien client au niveau des guichets de la BADR banque, domicilié depuis l'an 1998.

Après la consultation de la centrale des impayés au niveau de la banque d'Algérie, et l'exploitation du compte de l'entreprise, le comité de crédit constaté l'absence de tout incident de paiement.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

2.1 .3.2) Le mouvement d'affaires confié :

Années	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires	3 516 842 461	3 238 592 824	3 111 898 327
Mouvement confiés	3 508 405 783	3 260 213 220	3101 386 915
Mouvement confiés/CA	99,76	101%	99 ,66%

D'après les résultats obtenus, on remarque que le client a confié a la BADR la totalité du chiffre d'affaire réalisé durant les années 2014, 2015et 2016.

L'importance du chiffre d'affaires confié démontre sa centralisation aux guichets de l'agence

2 .2) L'analysefinancé de projet :

L'analyse de la situation financière sera portée sur une analyse rétrospective basée sur des documents présentés par les clientsà savoir le bilan de TCR des années2014 ,2015 et 2016.

2 .2 .1) L'Analyse rétrospective :

2.2.1.1) Les bilans financiers :

Les bilans financiers sont obtenus après retraitement et reclassement des postes des bilans comptables et le bilan SFC présentés par le client. (Les bilans comptables figurent en annexes)

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

A/Actif de bilan financier :

ACTIF	2014	2015	2016
Actif non courants	898 948 187	882 073 922	830 796 136
Immobilisation incorporelle	124 631 334	124402222	124 245 272
Immobilisation corporelle	754 500 258	742 582 341	695 242 454
Terrain	80 278 480	80 278 480	80 278 480
Bâtiments	14 650 538	10 984 600	7 419 104
Autres immobilisation corporelle	199 042 653	626 430 367	551 694 400
Immobilisation en cours	460 528 587	24 888 894	55 850 470
Immobilisation financière	19 816 595	15 089 359	11 308 410
Prêt et autre actif financière courant	19 816 595	15 089 359	113 084 410
Actif circulant	454 604 832	516576606	436172038
Valeurs d'exploitation	248 772 686	266 097 629	237 600 002
Stocks	248772686	266 097 629	237 600 002
Valeur réalisables	75116938	110 551 743	157 268 882
Clients	39 418 214	79 642 105	106 791 138
Autre débiteur	35 548 724	30 632 595	34 321 500
Impôt et assimilés		276 943	15 976 244
Autres créance et emplois assimilé	150 000	-	180 000
Valeurs disponible	130 715 208	139 927 234	41 303 154
Disponibilité	130 715 208	139 927 234	41 303 154
Total actifs	1 353 554 019	1 396 650 428	1 266 788 174

Actif du bilan financière condensé :

RUBRIQUE	2014	2015	2016
Actif non courant	898 948 187	882073922	830 966 136
Immobilisation incorporelle	124631334	124402222	124245272
Immobilisation corporelle	754500258	742580341	639391984
Immobilisation financière	19 816 595	15 089 359	11 308 410
Actifs circulant	454 605 832	516 576 606	436 172 038
Valeur d'exploitation	248 772 686	266 097 629	237 600 002
Valeur réalisables	75 116 938	110 551 743	157 268 882
Valeur disponible	130 715 208	139 927 234	41 303 154
Total actifs	1 353 554 019	1 396 650 428	1 266 788 174

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Actif	2014	2015	2016
Actif non courant	66,41%	63,16%	65,58%
Immobilisation incorporelle	13,86%	14,1%	14,95%
Immobilisation corporelle	83,93%	84,18%	76,94%
Immobilisation financière	0,02%	1,7%	1,3%
Actif circulant	33,59%	36,93%	34,41%
Valeur d'exploitation	54,72%	51,51%	54,47%
Valeur réalisables	16,52%	21,40%	36,05%
Valeur disponibles	28,75%	27,08%	9,21%
Total	100%	100%	100%

B\Passif du bilan financier :

Passifs	2014	2015	2016
Capitaux permanant	1 002 081 900	956 023 347	909 742 052
Fonds propres	356 476 722	341 578 567	407 732 383
Capital émis	200 000 000	200 000 000	200 000 000
Réservés consolidés	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Résultat net	136 476 722	121 578 567	102 627 386
Rapport à nouveau			85 104 997
Dettes à long et moyen terme	645 605 178	614 444 780	502 009 669
Emprunt et dettes financières	570 582 719	548 051 484	453 324 129
	75 022 459	66 393 296	48 685 540
Dettes a court terme	351 472 119	442 627 081	357 046 122
Fournisseurs	109 742 356	99 154 381	88 168 260
Impôt et taxes ou détenus pour compte	28 544 717	9 650 636	
Autres dettes	213 185 046	333 822 064	268 877 862
Trésoriers passif			
Total passif	1 353 554 019	1 398 650 428	1 266 788 174

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Passif du bilan financier condensé :

Rubrique			
Capitaux permanents	1 002 081 900	956 023 347	909 742 052
Fonds propres	356 476 722	341 578 567	407 732 383
Dettes a long et moyens terme	645 605 178	614 444 780	502 009 669
Dettes a courts termes	351 472 119	442 627 081	357 046 122
Dettes d'exploitation	322 927 402	433 066 445	357 046 122
Dettes hors exploitation	28 544 717	9 560 636	—
Total passif	1 353 554 019	1 398 650 428	1 266 788 174

Rubrique	2014	2015	2016
Capitaux permanents	74,03 %	68,35%	74,15%
Fonds propres	35,57%	35,72 %	44,81%
Dettes a long et moyens terme	64,43 %	64,25%	55,81%
Dettes a courts termes	26,97 %	31,65%	25,25%
Dettes d'exploitation	91,87 %	97,84	100%
Dettes hors exploitation	8,13 %	2,16%	00%
Total passif	100%	100%	1 266 788 174

Commentaire :

L'analyse de structure de l'actif et du passif bilan financier fait ressortir les remarques suivantes :

-pour l'actif du bilan :

Les valeurs immobilisées ; d'après ces trois bilans en grandes masses, on constate que les valeurs immobilisées de cette entreprise pour chaque exercice représente une partie importante du total d'actif. La proportion des actifs immobilisés est de 66% en 2014 et 63% en 2015 et 65,5 pour 2016 ce qui justifie le caractère industriel de cette entreprise.

Ce poste est en augmentation permanente l'année 2015 à 2016. Il représente en moyenne de 65% de l'actif du bilan. L'importance de ce poste s'explique par l'augmentation des immobilisations financières due à l'ouverture d'un autre secteur dans la production de produits laitiers.

Quant aux immobilisations corporelles elles sont en diminution et ce suite à l'amortissement des équipements de production et la non acquisition de nouveau matériel

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

L'actif courant :

Les valeurs d'exploitation :

Les valeurs d'exploitation en diminution L'année 2014 a 2015, ce qui indique la bonne rotation de stock et une augmentation en 2016 qui indique l'acquisition de la matière première.

Les valeurs réalisables :

Elles sont constituées essentiellement de poste client qui représente en moyenne de plus de la moitié des valeurs réalisables cela indique un bon écoulement des produits et les délais importants donnés aux clients.

La valeur disponible :

Ce poste a un taux de 9,5% du total du bilan qui est un indicateur de bonne gestion car en théorie on préfère qu'il soit inférieur à 5% du total du bilan.

POUR LE PASSIF DU BILAN :

Capitaux permanents :

Représentent en moyenne 80% du total passif. Ils sont constitués de fonds propres à raison de 90% et des DLMT à raison de 8%.

Les fonds propres :

On constate que la part des capitaux propres représente des proportions moyennes de 35,57% en 2014 et 35,72% pour l'année 2015. Cela est dû à l'augmentation des créances clients.

Les dettes à long et moyen terme :

Les DLMT sont en diminution l'année 2016 et cela suite au remboursement de la totalité des crédits investis sollicités.

Les dettes à court terme :

Les DCT constituent des dettes d'exploitation qui représentent en moyenne de 26,97% en 2014 et de 31,97% en 2015. Cela signifie l'augmentation des dettes fournisseurs. En 2016, on remarque une diminution ce qui indique le remboursement des dettes.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

L'analyse par le solde intermédiaire de gestion :

A / Tableau des soldes intermédiaire de gestion ;

RUBRIQUE	2014	2015	2016
Production vendue	3516842461	3238592824	3111898327
Chiffre d'affaire net	3516842461	3238592824	3111898327
Produit stock ou déstocké	28712255	5960034	14696276
Subvention d'exploitation	20275577	15660362	4184864
Production de l'exercice	3508405783	3260213220	3101386915
Matière première	2377037394	2270153028	2161583273
Autre approvisionnement	382988734	419585014	392635703
Achat d'étude et de prestation de service			
Autre consommation	24817958	259185511	28491034
Service externes	28053046	38660473	39727529
Autre service	6206763	6673395	7854400
Consommation de l'exercice	3008666642	2765303441	2637860930
Valeurs ajoutées	499739141	494909779	463525085
Charge de personnels	247690204	223483629	230327578
Impôts et taxes et versement assimilés	16886174	14261964	11025843
EBE	235162763	257164186	222171664
Autre produit opérationnels	5728566	10576350	14473511
Autre charges opérationnels	10267225	4193044	9378672
Dotations aux amortissements	44705719	92629338	94098437
Résultat opérationnel	197101701	179510864	153250157
Produit financière	511130	3478619	2050814
Charge financière	25244040	29065222	28771579
Résultat financière	24732910	25589503	26720785
Résultat ordinaire	172368791	153921261	12853
Impôts exigibles sur résultat	39071803	27304715	20553471
Résultat net de l'exercice	136476722	121578567	102627386
CAF	166819391	210656174	208763846

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Commentaire :

L'ensemble des SIG ainsi que le chiffre d'affaire montre que la totalité des charges de l'entreprise sont couvertes par les produits réalisés (sauf pour les frais financier 2016), et dégagent par conséquent un excédent qui se traduit par un résultat net positif et la deuxième année en diminution tout au long des années d'étude.

L'évolution des SIG, comme le montre d'ailleurs le tableau TCR, est jugée instable. Cela est essentiellement dû à la variation instable qu'a subit le chiffre d'affaire pendant les années d'étude qui s'est répercuté sur l'ensemble des SIG.

Concernant les autres SIG, nous constatons que le résultat de l'Exercice (ou le résultat après impôts), connaît une diminution en 2016 qui est due à l'augmentation des charges hors exploitation. Pour la capacité d'auto financement (CAF), vu l'importance des dotations aux amortissements est appréciable et traduit, d'une part, une capacité de l'entreprise à faire face aux tombés d'échéance relatives aux crédits à moyen terme et d'autre part, une rentabilité de l'activité de l'entreprise. Elle est plus importante que le résultat net, De ce fait nous pouvons dire que les produits encaissables ou la somme des bénéfices des exercices ont couvert toute les charges décaissables.

	2014	2015	2016
REBRIQUES			
Valeur ajoutées	499739141	494909779	463525085
EBE	235162763	257164186	222171664
Résultat opérationnel	197101701	179510864	153250157
Résultat financière	511130	3478619	2050814
Résultat ordinaire	172368791	153921261	128538392
Résultat net de l'exercice	136476722	121578567	10267386
CAF	166819391	210656174	208763846

Commentaire :

Nous remarquons que pendant les trois exercices 2014, 2015, 2016, l'entreprise à réaliser un RN positive et il est de 136476722 DA pour l'année 2014 et 121578568 DA pour l'année 2015 et 10267386 DA pour l'année 2016, et il a connu une diminution pour l'année 2015 2016 par rapport 2014, cela est dû à la diminution des produits donc les ressources de l'entreprise ne peuvent pas couvrir ses besoins financiers. On remarque aussi une

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

augmentation de Le EBE pour l'année 2014 et 2015, ce qui explique. Que l'entreprise et en capacité de financiers ses investissements, et faire face à l'échéance financiers. Le EBE est positif celui signifie la performance de l'entreprise.

B) Analyse de l'équilibre financier :

Année	2013	2014	2015
FR	103 133 713	793 496 625	103 133 713
BFR	(-274 519 989)	(-65 977 810)	(-27 451 989)
TR	130 585 702	139 927 435	130 585 702

Commentaire :

De l'analyse de l'équilibre financier de l'entreprise pour les trois dernière années 2014 ,2015 et 2016 ont constatent que l'entreprise elle est sur liquidité durant les deux premières année , ceci s'explique par l'importance des DCT par rapport au cycle d'exploitation de l'entreprises QUE BFR négatif d'un montant de -27451989DA en2014 et -65977810DA en 2015, signifie que le passif circulant finance largement les actif circulant, donc nous parlons d' un déséquilibre financiers à court terme.

Pour les deux années 2014 2015 le fond de roulements et positif, cela veut dire quel'entreprise finance l'intégralité de ses immobilisation grâce à ses fonds propres, sans savoir recouvre a l'endettement, et dispose notamment d'un excédent de ressources lui permettre de subvenir à ses besoins d'exploitation et notamment d'enrichir sa trésorerie net.

Toutefois l'entreprise redresser la situation bilanciel en 2016 et ce en dégagent bien FR et BFR+ et par conséquence une TR+de 41303154 DA.

La trésorerie net est positif pour les trois années 2014 2015 2016, cela correspond la situation dans la qu'elle le FR net est suffisamment élevé pour assure, non seulement le financement stable du cycle d'exploitation, mais également une aisance de trésorier (liquidité) qui permet de détenir des valeurs disponible ou d'effectuer des placements auprès de partenaires financier.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

L'analyse par ratio :

Appellation	Mode de calcul	2014	2015	2016
Risques de liquidatifs	Fonds propres/total du bilan	27%	25,4%	33%
Degré d'amortissement	Amortissement /immobilisation amorties bruts	81%	79%	65%
Les délais fournisseur (en jour)	(Fournisseurs /chiffre d'affaire) *360	10J	11J	11J
Les délais clients (en jour)	(Clients /chiffre d'affaire)*360	12J	18J	20J
Autonomie financière	Fonds propres /capitaux permanant	36%	37%	45%

Commentaire :

En analysant les ratios donnés par le tableau ci-dessous, on remarque :

_ L'analyse du ratio risque liquidatif : révèle que l'entreprise est très solvable ; et ne présente théoriquement aucun risque de liquidation ; le ratio doit être supérieur à 25)/, ce qui prouve d'ailleurs le volume des fonds propre assez consistants par rapport aux autres fonds permanents.

-Degré d'amortissement :

Le ratio de productivité du capital montre que le capital investi, constitué essentiellement des immobilisations et dans ce cas l'entreprise a amorti 65%/ la dernière année de ses immobilisations ; En effet ce ratio est appréciable ; ce qui justifie la productivité du capital économique

-Délais fournisseur et délais client :

Les délais obtenus de fournisseur sont en augmentation ce qui reflète la crédibilité de l'entreprise de la confiance des fournisseurs en leurs clients et explique la réduction du recours aux ressources externes durant cette année.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Quand les délais clients, ces dernières ne dépassent pas les normes ; mais ils sont toujours supérieurs aux délais fournisseur (un client ne doit pas dépasser trois mois pour honorer ses engagements).

3) Étude des risques :

Cette entreprise a toujours honoré ces engagements aux termes convenus, donc la banque (BADR) est devant une entreprise fiable et performante. Quant aux recettes, l'entreprise a confié de son chiffre d'affaire en fait, les risques liés à l'activité sont éloignés

3-1) Conclusion de l'étude et avis personnel :

Vu des nombreux éléments positifs développés dans la présente étude et afin de permettre à notre relation de faire face à ses besoins, nous émettons un avis favorable pour un Crédit d'exploitation d'un montant de: 5 000 0000

La nature de l'activité de la société qui porte sur la production et de la commercialisation de lait et des produits laiteries.

Les garanties recueillies :

- Nantissement des équipements existants
- Hypothèque d'un terrain d'une superficie 3940m²

2.5) Comparaison avec la décision de la banque :

Au terme de notre étude, nous avons abouti à une conclusion similaire à celle de la banque, et Nous avons par conséquent partagé le même avis avec le chargé du dossier quant à l'octroi du concours sollicité ainsi que pour la solvabilité et la rentabilité.

Dans ce troisième chapitre réservé au traitement d'un dossier de crédit d'exploitation, nous avons essayé d'appliquer les méthodes d'analyse développées auparavant dans les précédents chapitres. L'application de ces méthodes dace dossiers nous a permis de nous familiariser avec le traitement pratique de dossier ainsi que de conforter notre avis quant à l'efficacité deces techniques.

Au terme de notre étude, nous avons comparé les résultats obtenus et la démarche que nous avons empruntée avec ceux de la banque. Cette comparaison nous laisse conclure à une

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

décision similaire à celle de la banque, et nous avons par conséquent partagé le même avis avec le chargé du dossier quant à l'octroi de crédit sollicité ainsi que pour la solvabilité et la rentabilité.

Chapitre III : Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de GRE BADR Tizi-Ouzou 015

Conclusion :

Sur la base des recherches que nous avons construites pour répondre à nos questions, nous nous rendons compte que la communication est un outil essentiel pour les entreprises.

Le rôle de la communication dans une stratégie de fidélisation est primordial. La fidélité est une relation vendeur/client dont les deux parties doivent tirer parti. Quelles que soient les technologies de fidélisation que les banques développent, elles ne peuvent être utilisées que pour mieux comprendre et mieux servir les clients. L'objectif n'est pas de vendre à court terme, mais d'investir dans la cible à moyen et long terme.

Notre enquête en GRE BADR(015) nous permet de tester l'hypothèse

Soulevées au début de nos travaux.

La BADR peut difficilement répondre aux besoins des clients compte tenu de leur satisfaction vis-à-vis des services et des affaires bancaires ;

- La qualité de service est le principal facteur qui rend les clients les plus satisfaits, ce qui permet aux banques de maximiser leurs chances de fidélisation clients
- Seule une satisfaction globale des clients permet aux banques de maximiser leurs chances de fidéliser leurs clients.

Par ailleurs, notre travail de terrain nous a conduits à déduire que la majorité des clients de la BADR sont satisfaits, et la qualité du service rendu et la bonne relation qui lie la banque avec les clients contribuent à satisfaire ces derniers, qui représentent la majorité des clients fidèles client.

Afin de fidéliser les clients existants et de gagner d'autres clients, nous recommandons à BADR de toujours être à l'écoute des clients et de construire une relation personnalisée avec chaque client pour être durable et à long terme. L'offre de programmes de fidélité accompagnée d'une bonne communication et d'innovation dans les offres et les services de confort est nécessaire pour pouvoir toujours satisfaire ses clients.

Pour conclure, on peut dire la communication est l'un des ingrédients majeurs de la recette de la fidélisation.

*Conclusion
générale*

Conclusion général

Dans notre économie capitaliste, les établissements bancaires sont de plus en plus confrontés à la logique du capitalisme actionnarial. La banque poursuit une stratégie visant à récompenser les actionnaires en générant une rentabilité élevée à court terme. C'est désormais principalement le marché qui détermine les intentions de direction des établissements de crédit.

Dans cet environnement en évolution rapide, les banques doivent s'adapter pour rester compétitives. Par conséquent, la gestion du risque de crédit joue un rôle important dans le fonctionnement normal d'une banque, car la survie de l'établissement peut participer en cas d'accident. Tous les acteurs bancaires ont progressé dans la garantie d'une capacité financière solide à long terme.

Afin de développer la rentabilité et la pérennité de la filière. Désormais, les établissements de crédit doivent pouvoir traiter rapidement et efficacement les données disponibles. Pour gérer le risque de crédit. Par conséquent, les banques doivent comprendre la composition de leurs portefeuilles afin d'analyser les différentes variables de rentabilité ou de risque afin de formuler des politiques appropriées. À l'avenir la performance des activités de crédit et les questions de plus-value seront au cœur des enjeux de gestion des établissements bancaires, et la réglementation et la concurrence féroce obligeront les banques à réformer en profondeur leurs canaux de gestion des risques.

La principale compétence que les établissements de crédit doivent continuellement développer est l'adaptabilité. Les banques qui savent anticiper et prospérer dans leur environnement sauront saisir les opportunités au détriment des autres. Dans le secteur bancaire, la survie passive n'est plus suffisante, mais la plus active, c'est pourquoi cet article propose un aperçu de la gestion du risque de crédit dans les établissements bancaires.

Conclusion général

Des facteurs positifs ont été identifiés et doivent être maintenus et renforcés pour assurer la performance de la banque. Cependant, des points négatifs sont apparus qu'il faut corriger pour ne pas nuire à l'activité. Ainsi, à la fin du projet, la banque peut constater l'efficacité de sa gestion des risques et prendre des actions correctives en réponse aux différentes recommandations émises. Chaque banque a une politique de crédit très spécifique et ses recommandations ne sont pas adaptées à toutes les stratégies de prêt. L'industrie bancaire, qui subit encore des changements spectaculaires, n'est pas prête de s'arrêter. De nouvelles techniques de gestion émergent pour permettre aux banques de s'adapter à ces évolutions majeures tout en conservant leur efficacité.

*Références
bibliographiques*

Références bibliographiques

Ouvrages

- ✓ A. VEYRENC, Banque, bourse et assurances, G. DURASSIE & Commerce, Paris, 1998.
- ✓ Alain MARION, Analyse financière, concepts et méthodes, 2^{ème} édition, ed. DUNOD, Paris.
- ✓ Ammour BEN HALIMA, Pratique des techniques bancaires avec référence à l'Algérie, ed. Dahleb, Alger, 1997.
- ✓ AMROUCHE Rachid, Régulation, risque et contrôle bancaire , édition bibliopolis2004
- ✓ ANTOINE Sardi, "Audit et contrôle interne bancaire", AFGES (Paris), 2002.
- ✓ Axelle LABADI et Olivier ROUSSEAU. Crédit management, gérer le risque client, ed. Economica, Paris, 1996.
- ✓ AYNES L (1997), le cautionnement, édition Dalloz.
- ✓ BERGER A.N. et UDELL G.F.(1990), ' collateral, loanQuality, and Bank Risk' 'journal of MonetaryEconomic
- ✓ BERNARD V. et Colli J.C., Les crédits bancaires aux entreprises, Revue bancaire.
- ✓ BOUDINOT et J.C FRABOT, techniques et pratiques bancaires. 2^{ème} édition, ed. Sirey Nancy, Paris, 1972.
- ✓ CATHERINE Karyotis ,L'essentiel de la Banque ,2^e Édition 2015
- ✓ Chouam BOUCHAMA, Évaluation et choix des investissements. Ed Dar elgharb, Oran, 2002.
- ✓ CONSO P. L'entreprise en 24 leçons, DUNOD, Paris, 2001.
- ✓ COUSSERGURES S, gestion de la banque du diagnostic à la stratégie", 3^{ème} édition, DUNOD, Paris.
- ✓ Dédier PIERRE MONOD, moyens et techniques de paiements internationaux, 2^{ème} édition remaniée, ESKA.
- ✓ Del BUSTO, Guide CCI des opérations de crédit documentaire pour les RUU 500. IIC publishing, Paris, 1994.
- ✓ DESMICHT François, pratique de l'activité bancaire, Edition DUNOD, 2004.
- ✓ DOV Ogien, comptabilité et audit bancaires ,2^e Édition Dunod
- ✓ Dutallis G. le risque de crédit bancaire, Edition DUNOD, Paris, 1999.
- ✓ F. JACQUES, Opération de banque, Dalloz, Toulouse, 1963.
- ✓ Farouk BOUYACOUB, L'entreprise et le financement bancaire. ed. Casbah, Alger, 2000.
- ✓ Gérard MELYON, Gestion financière. Ed. Breal, France, 1999.
- ✓ Gregory HEEM, le contrôle interne du risque de crédit bancaire, thèse de doctorat en science de gestion, université de Nice, 2000.
- ✓ HADJ SADOK T (2007), les risques de l'entreprise et de la banque, Edition Dahlab.

Références bibliographiques

- ✓ Hubert B, Analyse financière et risque de crédit, édition DUNOD, Paris, 1999.
- ✓ Jean BOUSQUET, L'entreprise et les banques. Collection droit et gestion, Paris, 1997.
- ✓ Jean Louis AMEON. L'essentiel à connaître en gestion financière. 2^{ème} édition MAXIMA, France, 2000.
- ✓ Jean Louis RIVES LONGE et Monique Contamine RAYNAUD, droit bancaire ; 5^{ème} édition Dalloz, Paris, 1990.
- ✓ JEAN-Albert Colomb, Finance de marché, édition Eska, Paris, 1998.
- ✓ JOEL BESSIS « gestion des risques et gestion actif passif des banques » édition DALLOZ.
- ✓ Joël BESSIS, "Gestion des risques et gestion Actif-passif des banques", Dalloz, Paris, 1995, p.48.
- ✓ Lobez F, banque et marché de crédit, PUF, Paris, 1997.

- ✓ Lu BERNET-Rollande, principes de technique bancaire, 25^e édition Dunod
- ✓ Luc BERNET ROLLAND, Principes de techniques bancaires, 21^{ème} édition Dunod, Paris, 2001.
- ✓ Luc BERNET ROLLAND, Principes de techniques bancaires, 22^{ème}ed. Dunod, paris, 2002.
- ✓ Mathieu M, l'exploitation bancaire, Revue bancaire, Paris, 1996.
- ✓ MC, BELAID, comprendre la banque, édition Bleues, 2015.
- ✓ MEYSSONNIER.F, banque: mode d'emploi, édition EYROLLES, 1992.
- ✓ Michel ALBOUY, Financement et coût de capital des entreprises, Presse française, paris, 1990.
- ✓ Michel DIETSH et Joel PETEY. Mesure et gestion de risque de crédit dans les institutions financières. éd. Revue banque, Paris, 2002.
- ✓ Michel GAUDIN, le crédit aux particuliers, édition SEFI, Québec, 1996.
- ✓ MICHEL R., et GERARD N. Le contrôle de gestion bancaire et financier, Revue banque, Paris, 1998.
- ✓ NAKAMURA L.I (1993), « Recentresearch in commercial banking : information and lending », Financial markets, institutions and instruments, vol 2.
- ✓ Nicolas VAN PRAAG. Le crédit management et le crédit scoring. éd. Economica, Paris, 1995.
- ✓ PHILIPPE G. et STEPHANIE P. La banque : fonctionnement et stratégies, ed. Economica, Paris, 1997.
- ✓ PIERRE-Charles P, Économie et gestion bancaire, ed. Dunod, Paris, 1999.
- ✓ PRUCHAUD J. Évolution des techniques bancaires, Éditions scientifiques Riber, Paris, 1960.
- ✓ RUDARAGI A. Essai d'analyser de la politique de crédit et de la problématique de recouvrement : Cas de BNDE, UB, Bujumbura, 1996.
- ✓ SAMPSON A, Les banques dans un monde dangereux, R. Laffont, Paris, 1982.
- ✓ SERVIGNT A, ZELENSKO I, le risque de crédit, 2^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2003.

Références bibliographiques

- ✓ Sylvie DE COUSSERGUES, La banque : structure, marché et gestion, 2^{ème}ed. Dalloz, paris, 1996.

Sites internet

- ✓ www.cours-de-droit.net/les-differentes-suretes-reelles-immobilieres
- ✓ www.BADR.BANK.DZ
- ✓ [www .z library.com](http://www.zlibrary.com)

Autres document

- ✓ Documents internes à la BADR.

Table des matières

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des figures

Liste des abréviations

Introduction générale1

Chapitre I :Le crédit bancaire

Introduction6

Section 01 : le fonctionnement bancaire 7

1. Les notions de la banque, de la stabilité financière et de la stabilité bancaire7

1.1. Définition de la banque7

1.2 Définition de la stabilité financière9

1.3 Définition de la stabilité du système bancaire10

2. Le Rôle économique des banques11

2.1. La gestion des moyens de paiement.....11

2.2. La gestion des systèmes de paiement et de règlement13

2.3. Le financement du secteur public13

Table des matières

2.4. Le financement des entreprises	14
2.5. Le financement, et les services aux particuliers.....	15
2.5.1. L'accès aux moyens de paiement	15
2.5.2. Le crédit immobilier	15
2.5.3. Le crédit à la consommation.....	15
2.6. La lutte contre le blanchiment d'argent	16
3- Typologie des banques.....	16
3-1- La banque centrale	17
3-2-La banque d'affaire	18
3-3-La banque de dépôt	18
3-4 La banque coopérative.....	19
Section 02 : Notions sur le crédit bancaire.....	20
1- Définition du crédit	20
1-1- Définition étymologique	20
1-2- Définition juridique	20
1-3- Définition économique.....	21
2-Les rôles du crédit bancaire	22
3- Les types de crédits bancaires.....	22
3-1- Crédit d'exploitation	22
3-2- Les crédits de trésorerie :	22
3-3-Les crédits de mobilisation de ventes :.....	23
3-4- Crédit d'investissement	24
3-4-1-Crédit à moyen terme :	24
3-4-2- Crédit à long terme :	24
3-5- Crédit-bail :	25
3-6- Crédit aux particuliers	25

Table des matières

3-7- Le crédit à la consommation :	25
3-8- Le crédit immobilier :.....	25
4- Les caractéristiques du crédit bancaire	26
4-1- La Confiance	26
4-2- Le temps	26
4-3- La rémunération	27
4-4- Le risque.....	27
Section 03 : Généralités sur le risque du crédit bancaire	29
1- Définition du risque de crédit bancaire:.....	29
2- Typologies du risque de crédit bancaire	30
2-1- Le risque d'insolvabilité.....	30
2-2- Le risque particulier	30
2-3- Le risque sectoriel	31
2-4- Le risque global ou général	31
2-5- Le risque d'immobilisation	31
2-6- Le risque de taux	32
2-7- Le risque de change.....	32
2-8- Le risque politique.....	32
2-9- Le risque social.....	32
2-10- Le risque naturel.....	33
3- Les niveaux des risques du crédit	33
3-1- Le risque de non remboursement:	33
3-1-1- Le risque individuel (ou particulier à l'entreprise) :	33
3-1-2- Le risque sectoriel (professionnel/corporatif) :	34
3-1-3- Le risque général :	34
3-2- Le risque de change:.....	34

Table des matières

3-3- Le risque de pays.....	35
3-4- Le risque de garantie	35
3-5- Le risque de concentration	35
3-6- Le risque de fraude	35
3-7- Le risque d'initiés	35
3-8- Le risque d'immobilisation	35
3-9- Le risque légal et réglementaire	36
3-10- Le risque opérationnel	36
Conclusion.....	37

Chapitre II:La gestion des risques bancaires

Introduction	39
Section 1: Généralités sur la gestion des risques bancaires.....	40
1- Notion du risque.....	40
2. Définition et objectifs de la gestion des risques bancaire	41
3- Les étapes de gestion du risque de crédit.....	41
Section II : Méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit.....	44
1. Méthode classique	44
1.1. L'analyse financière.....	44
1.1.1. Définition et objectifs	44
1.1.2. L'équilibre financier.....	45
1.2. La méthode des ratios	45

Table des matières

1.2.1. Définition.....	47
1.2.2. Différents types des ratios	47
1.3. Portées et limites de l'analyse financière.....	54
2. Méthodes Statistiques.....	54
2.1. Les méthode du Scoring.....	55
2.1.1 Les objectifs du crédit-scoring	55
2.1.2. Définition et méthodes.....	55
2.2. Les systèmes experts.....	56
2.2.1. L'objectif des systèmes experts des banques	57
2.2.2. Les avantages et les limites du système expert.....	58
2.3. Le ranking	59
2.3.1. Définition.....	59
2.3.2. Avantages et utilisations.....	59
2.4. La méthode des points de risque	60
2.4.1. Définition.....	60
2.4.2. Organisation d'un système de points de risque	60
2.5. L'analyse neuronale	61
2.5.2. Les principes de fonctionnement d'un réseau de neurones	62
2.5.3. Avantages et limites.....	62
Section 03 : Évaluation et mesure de couvertures des risques de crédit.....	64
1. La prise de garantie	64
1.1.. Les garanties réelles.....	64
1.2. Les suretés personnelles	65
2. Les règles prudentielles	65
2.1 LA nécessite du controle prudentiel.....	66
2.2 les delime des autorité de tutale	67

Table des matières

2.3 le dispositif prudentiel	69
Conclusion.....	70
 Chapitre III:L'Analyse d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau BADR GRE de Tizi-Ouzou 015	
 Section 1 : Présentation de l'organisme d'accueil.....	72
1- Historique sur la banque	72
1-1 L'organisation et la mission et objectifs de la BADR	72
1-2-Organigramme général de la BADR	74
2-Le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou	75
2-1- Présentation du GRE de Tizi-Ouzou.....	75
2-2 Role de GRE	75
3-1-Service de crédit	76
3-2-L'organigramme de GRE	76
 Section 2 : Etude une demande de crédit d'exploitation au niveau de GRE	77
1-Présentation de la demande	78
2-Identification de la relation	78
2-1-constitution de dossier	78
2-2-la relation banque-entreprise	79

Table des matières

2-2-1-historique de la relation	79
2-2-2-mouvement d'affaire confié.....	80
2-2 L'analyse financier de projet	80
2-2-1-L'analyse rétrospective	80
2-3-2-L'analyse par le solde intermédiaire	85
2-3-3-L'analyse par ratio	88
3- Etude des risque	89
3-1 conclusion de l'étude et avis personnel	89
3-2comparaison avec la décision de la banque	89
Conclusion.....	91
Conclusion générale	93
Bibliographie	95
Annexes	
Table de matières	